



*Eclairer la décision,
Améliorer l'action*



**Evaluation d'impacts des projets ayant
un cofinancement FEDER / FSE du PO
d'Île-de-France 2014-2020
Lot 2 - Employabilité**

Rapport final
Axe 5 OS 8 – Qualification
Axe 7 OS 11 – e-éducation

Novembre 2021

*Equipe d'évaluation : Jeoffrey MAGNIER, Victor LEXTRAIT, Elise CROVELLA,
Carole BEAUGENDRE*

TABLE DES MATIERES

I. LE CONTEXTE, LA COMMANDE ET LA METHODE ADOPTEE	4
Le programme opérationnel régional FSE d'Île-de-France et son axe dédié à la qualification...	4
<i>Présentation générale du POR IDF 2014-2020</i>	<i>4</i>
<i>Présentation de l'axe 5 OS 8 : soutien à la qualification.....</i>	<i>5</i>
<i>Présentation de l'axe 7 OS 11 : renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques.....</i>	<i>7</i>
La commande évaluative et le contenu des questionnements	8
La méthode utilisée et l'avancement de la mission.....	8
Objet et contenu du présent rapport	9
II. LA PLUS-VALUE DU FSE SUR LES ACTIONS SOUTENUES.....	10
Le rôle du FSE dans le soutien aux projets de qualification et d'e-education.....	10
<i>Préalable : les actions soutenues et les caractéristiques de porteurs</i>	<i>10</i>
<i>Des motivations multiples derrière l'opportunité financière du FSE</i>	<i>13</i>
<i>Des orientations du POR appréciées pour les plus-values quantitatives et qualitatives du FSE</i>	<i>15</i>
<i>Mais de nombreuses difficultés rencontrées par les bénéficiaires.....</i>	<i>17</i>
La complémentarité entre le POR et les autres soutiens à la qualification	20
<i>Une complémentarité et une lisibilité des financements à améliorer pour les porteurs</i>	<i>20</i>
<i>Une articulation d'opportunité avec la politique régionale de formation mais une mise en œuvre difficile.....</i>	<i>24</i>
<i>Une articulation avec les autres soutiens financiers difficile à documenter.....</i>	<i>24</i>
II. L'EFFICACITE ET LES IMPACTS DES ACTIONS SOUTENUES SUR LES PARTICIPANTS.....	25
La pertinence des actions soutenues	25
<i>Une réponse globalement adaptée aux besoins des territoires grâce à l'ancrage des porteurs</i>	<i>25</i>
<i>Une réponse conçue pour toucher et répondre aux besoins des différents publics ciblés.....</i>	<i>27</i>
<i>La réponse aux enjeux du numérique.....</i>	<i>30</i>
La qualité, l'efficacité et l'efficience des actions conduites.....	31
<i>Quatre types d'actions menées avec des constantes fortes dans les modalités d'accompagnement</i>	<i>31</i>
<i>Des participants globalement satisfaits de la qualité des actions</i>	<i>34</i>

	<i>Des effets quantifiables sur la montée en qualification et difficilement mesurable sur la remobilisation et le développement des compétences.....</i>	<i>36</i>
	<i>Des écarts importants en termes de coût moyen par participant selon les types d'action</i>	<i>36</i>
	Les impacts sur le retour à l'emploi et l'employabilité	37
	<i>Un impact globalement positif sur la sécurisation des parcours.....</i>	<i>37</i>
	<i>Un impact positif sur le retour à l'emploi et la situation à 6 mois pour plus d'un stagiaire sur deux</i>	<i>39</i>
III.	CONCLUSIONS EVALUATIVES	41
IV.	RECOMMANDATIONS.....	45
	Le contenu des actions à privilégier dans le prochain POr.....	45
	Les évolutions à apporter dans les modalités de mise en œuvre du prochain POr.....	47
V.	ANNEXES – REFERENTIEL DETAILLE D'EVALUATION.....	49

I. LE CONTEXTE, LA COMMANDE ET LA METHODE ADOPTEE

LE PROGRAMME OPERATIONNEL REGIONAL FSE D'ÎLE-DE-FRANCE ET SON AXE DEDIE A LA QUALIFICATION

Présentation générale du POR IDF 2014-2020

La Région gère **482 millions d'euros de FESI** (FEDER et FSE) pour la **période 2014-2020**¹.

Le Programme opérationnel régional d'Ile-de-France décrit la stratégie spécifique définie par la Région pour ces crédits et entend ainsi constituer un effet levier important pour la mise en œuvre des politiques publiques régionales. Il constitue l'un des outils apportant une réponse aux **enjeux clés** identifiés dans le diagnostic territorial stratégique que sont :

- Un développement harmonisé et solidaire des territoires,
- Une insertion sociale et professionnelle de chaque francilienne et francilien,
- Le renforcement de la position compétitive de la région,
- Des réponses adaptées à l'urgence environnementale.

Pour répondre à ces défis, le POR intervient sur :

- Le soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens (axe 1 OS1 et OS2),
- La promotion et la protection de la biodiversité des territoires franciliens (axe 2 OS3),
- L'aide à la création / reprise d'activité (axe 3 OS4),
- Le soutien aux dynamiques de l'inclusion (axe 4 OS5 et OS6),
- L'investissement dans les compétences et l'adaptation des compétences (axe 5 OS7 et OS8),
- Le renforcement des facteurs de compétitivité régionaux (axe 6 OS9 et OS10),
- L'amélioration et la diversification des applications TIC (axe 7 OS11),
- Le soutien dans la transition vers une économie à faibles émissions en carbone (axe 8 OS12, OS13, OS14),
- Le soutien à la mise en emploi des NEET en Seine-Saint Denis (IEJ) (axe 9 OS15),
- La diminution de la vulnérabilité du Bassin hydrographique de la Seine aux phénomènes météorologiques et la préservation de la biodiversité du fleuve (axe 10 OS16, OS17 et OS18).

Le POR dédie également une part des financements européens FEDER FSE à l'assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels (axe 11 et axe 12).

De plus, les actions financées par le POR doivent être **en accord avec les principes horizontaux définis par les règlements européens** (Article 7 et 8 du règlement 1303/2013) qui font écho à la stratégie « Europe 2020 » pour une croissance intelligente, durable et inclusive : la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des chances et la non-discrimination et le développement durable.

¹ Les crédits mis en œuvre se répartissent de la manière suivante : 185, 396 M€ de FEDER, 294, 203 M€ de FSE et 1,882 M€ d'IEJ.

Pour répondre à ses nouvelles compétences et nouveaux objectifs, la Région Ile-de-France a construit une nouvelle organisation permettant de gérer au mieux les FESI et répondre aux prérequis de l'Union Européenne. Plusieurs acteurs régionaux interviennent dans la mise en œuvre des fonds européens :

- **La Région Île-de-France** : les fonds européens sont gérés en interne par la Direction des Affaires Européennes organisée autour d'un service en charge de l'instruction et de la gestion des dossiers, d'un service en charge du développement des FESI sur le territoire, d'un service transversal en charge du Pilotage, de l'Evaluation et de la Communication, et d'un service en charge du Contrôle Interne et de la Méthode. La direction a pour principales missions : l'instruction des demandes de financement européen, la mise en paiement des subventions européennes accordées et enfin le suivi, le pilotage, la communication et l'évaluation de la bonne conduite de la programmation.
- **Cinq organismes intermédiaires avec subvention globale (OI)** : ce choix répond à la volonté de déléguer une partie de l'instruction à des organismes experts dans des domaines spécifiques afin qu'ils puissent cofinancer les dispositifs qu'ils conduisent et qui contribuent aux objectifs recherchés. Chacun des organismes intermédiaires assure la gestion d'une enveloppe de crédits européens dédiés aux dispositifs dont il a la charge dans le cadre d'une convention de subvention globale conclue avec la Région.
- **15 territoires d'Investissement territorial intégré (ITI)** : la Région Ile-de-France a choisi de recourir au nouvel instrument de développement territorial, l'Investissement Territorial Intégré (ITI), et a procédé à la sélection de structures porteuses d'un ITI, par la voie d'un appel à projets lancé début mars 2015. Comme leur nom l'indique, les ITI ont été développés pour privilégier les stratégies de développement urbain nécessitant une approche intégrée s'appuyant sur des investissements du FSE et du FEDER réalisés au titre de différents axes prioritaires. Les territoires sont alors à la source des projets sélectionnés pour bénéficier d'un financement européen en fonction de leurs besoins. Les 15 ITI de la Région Ile-de-France font l'objet d'une délégation de tâches sans subvention globale, ils sont dotés d'une enveloppe minimum de 5 M€ de fonds FEDER et FSE. Les missions déléguées aux ITI relèvent essentiellement de l'animation territoriale, de l'ingénierie de projets, de la pré-sélection des opérations sur son territoire, en conformité avec les enveloppes par axe précisées dans la convention de délégation de tâches, et du suivi de ces opérations (accompagnement des organismes bénéficiaires).

Présentation de l'axe 5 OS 8 : soutien à la qualification

En Île-de-France, la **priorité d'investissement 10.3 du FSE** vise à améliorer l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, promouvoir la montée en compétences et les parcours d'apprentissage souples passant par l'orientation professionnelle et la validation des compétences acquises. Dans ce cadre, le Conseil régional retient, dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020, les actions de formation des demandeurs d'emploi et d'amélioration de la qualification et de l'employabilité des publics les plus éloignés de l'emploi.

Plus spécifiquement, les attentes relatives à l'**objectif spécifique 8 « augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi »**, sont multiples en termes de sécurisation et de

renforcement des parcours de formation : **améliorer le niveau de formation** et réduire le chômage de l'importante population des 16-25 ans, **augmenter l'employabilité des franciliens les moins qualifiés** et répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les métiers non qualifiés, **agir en faveur des publics éloignés de l'emploi** (PPSMJ, jeunes, QPV, etc.).

DESCRIPTION DU TYPE D'ACTIONS A SOUTENIR ET IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX GROUPES CIBLES

	Types d'action	Principaux groupes cibles
Accompagnement des jeunes franciliens vers la qualification et l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise en charge des difficultés personnelles, d'apprentissage ou d'acquisition de savoir-être nécessaires à l'insertion ; ➤ Les actions de remobilisation ; ➤ L'accompagnement à l'acquisition de savoirs de base de compétences clés, ainsi qu'à la confirmation d'un projet professionnel ; ➤ Les actions de pré-qualification et de qualification ; ➤ Les dispositifs tels que les pôles de projets professionnels, les espaces dynamique insertion et les E2C. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les jeunes de 16-25 sans qualification
Augmentation de l'employabilité des franciliens les moins qualifiés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les actions de pré-qualification et de qualification, acquisition de savoirs de base ; ➤ Professionnalisation des demandeurs d'emploi et accompagnement vers la Valorisation des acquis d'expérience (VAE), renforcement des compétences pour un retour rapide à l'emploi ; ➤ Les actions visant à répondre à des besoins de main-d'œuvre spécifiques du territoire ; ➤ Les actions certifiantes pour un premier accès à l'emploi ou une reconversion ; ➤ La promotion et la revalorisation des filières d'activités dévalorisées ou en tension. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les franciliens les moins qualifiés
L'augmentation de l'employabilité de publics spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Actions en faveur de la sécurisation des parcours : orientation, élaboration du projet professionnel ; ➤ Acquisition de savoirs et compétences clés : remise à niveau, pré-qualification. ➤ Dispositifs de droit commun de la formation professionnelle (préqualification, qualification, alternance, VAE) ; ➤ <i>Pour les DE en situation de handicap</i> : actions de formation des travailleurs handicapés en milieu protégé (type CRP). ➤ <i>Pour les personnes placées sous-main de justice</i> : préparation à la sortie, formation à destination des personnes relevant de la protection judiciaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les personnes demandeurs d'emploi en situation de handicap ▪ Les personnes placées sous-main de justice et les jeunes sous protection judiciaire.

Ces actions visent à **augmenter la qualification des DE, baisser le nombre d'actifs peu ou pas qualifiés, baisser le nombre de ruptures durant les parcours de formation, améliorer l'adaptation des compétences aux évolutions du marché de l'emploi.**

Au total, ce sont **114 opérations pour un coût de 305,3M€** qui ont été programmées (75 bénéficiaires uniques). Sur les 114 opérations programmées, 9 n'ont pas démarré.

Chiffres clés de la programmation Axe 5 OS8

	Coût total programmé : 305 271 712€ Part du co-financement FSE : 49 % Total des dépenses validées : 41 403 122 € Coût moyen par opération : 2 677 822 €
	36 638 participants Coût moyen par participant : 6 637 € *
	105 opérations achevées dont 49 partiellement 9 opérations non démarrées

* Calculé sur les seules opérations comptant au moins 30 participants au sens du FSE (NB : Hors opérations portées par la Région dans le cadre du PRFE, le coût par participant est de 3 486€ en moyenne)

Présentation de l'axe 7 OS 11 : renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques

L'axe 7, objectif spécifique 11 du Programme opérationnel régional FEDER « renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques » ambitionne de favoriser le développement des **projets d'innovation numérique dans une perspective éducative**. En effet, en Île-de-France, certains champs d'innovation transversaux à de multiples filières ont été considérés comme prioritaires, visant à améliorer le développement économique et l'emploi. Parmi les domaines stratégiques retenus figure la création numérique, particulièrement dans les domaines de la e-éducation.

Au total, ce sont **17 opérations pour un coût de 11,3M€** qui ont été programmées (17 bénéficiaires uniques). Sur les 17 opérations programmées, 8 n'ont pas démarré.

Chiffres clés de la programmation Axe 7 OS11

	Coût total programmé : 11 337 327 € Part du co-financement FSE : 35 % Total des dépenses validées : 6 315 573 € Coût moyen par opération : 666 901 €
	9 opérations achevées 8 opérations non démarrées

Il s'agit d'opérations sans participant au sens du FSE

LA COMMANDE EVALUATIVE ET LE CONTENU DES QUESTIONNEMENTS

Alors que le PO régional d'Île-de-France 2014-2020 arrive à son terme, la Région a souhaité engager une **évaluation d'impacts des projets co-financés via les fonds FSE/IEJ et FEDER**, sur plusieurs de ses axes stratégiques, en conformité avec les exigences de la Commission européenne.

Le présent rapport concerne les travaux d'évaluation conduits sur le volet qualification et e-education. Les registres d'évaluation retenus sont rappelés ci-dessous².

	Evaluation des actions en faveur de la qualification et de l'usage de nouveaux outils et contenus numériques
Axes du PO	Axe 5 OS 8 Axe 7 OS11
Actions prévues au titre du PO	<u>Axe 5 OS8</u> : les actions de formation des demandeurs d'emploi et d'amélioration de la qualification et de l'employabilité des publics les plus éloignés de l'emploi. <u>Axe 7 OS11</u> : les actions favorisant le développement des projets d'innovation numérique dans une perspective éducative.
Registres d'évaluation	<ol style="list-style-type: none"> Pertinence des actions soutenues (réponse aux besoins des territoires et des publics) Efficacité et qualité des actions (résultats observés sur les publics) Impact en termes d'employabilité et de retour à l'emploi Rôle du FSE dans le soutien des projets (effet levier, soutien à des projets innovants, renforcement des méthodes pédagogiques) Cohérence entre les opérations financées dans le cadre du POR et celles menées dans le cadre d'autres stratégies régionales et nationales (PON, IEJ, etc...).

LA METHODE UTILISEE ET L'AVANCEMENT DE LA MISSION

L'évaluation a été conduite de **novembre 2020** à **novembre 2021**. Le schéma ci-dessous rappelle la méthodologie ainsi que le calendrier de la mission.



² Le référentiel d'évaluation détaillé est intégré en annexe.

OBJET ET CONTENU DU PRESENT RAPPORT

Ce rapport final présente l'analyse croisées des différentes sources mobilisées et les principaux résultats, conclusions et préconisations de cette évaluation³.

Il est structuré de la manière suivante :

- La première partie revient sur le **contexte** de cette évaluation ainsi que sur la **méthode** déployée ;
- La deuxième partie présente les résultats des travaux d'évaluation relatifs à la **plus-value du FSE sur les opérations soutenues** ;
- La troisième partie présente ceux relatifs à **l'efficacité et les impacts des actions soutenues sur les participants** ;
- La quatrième partie présente les **points clés et conclusions évaluatives** par registre.
- La dernière partie présente **les préconisations**.

Avertissement de lecture :



L'enquête menée auprès des bénéficiaires (hors Région) a obtenu un faible taux de retour (26%), soit 26 réponses exploitables. Aussi, l'utilisation des résultats de l'enquête dans le présent rapport a une vocation principalement illustrative, du fait de la non-représentativité des résultats.

³ Pour le détail méthodologique, voir les livrables précédemment transmis (note de cadrage, note d'analyse des données, note d'analyse des entretiens bénéficiaires et professionnels ainsi que le rapport d'enquête participants).

II. LA PLUS-VALUE DU FSE SUR LES ACTIONS SOUTENUES

LE ROLE DU FSE DANS LE SOUTIEN AUX PROJETS DE QUALIFICATION ET D'E-EDUCATION



Q4 : La stratégie de déploiement du FSE a-t-elle permis de faire émerger de nouveaux projets (dont des projets innovants) ?

Dans quelle mesure le FSE constitue-t-il une plus-value spécifique pour les actions soutenues ?

La réponse à cette question évaluative s'appuie prioritairement sur l'analyse des données Synergie et sur les entretiens qualitatifs réalisés auprès des ITI, OI et porteurs.

Préalable : les actions soutenues et les caractéristiques de porteurs

Les types d'actions co-financées par le FSE

Pour rappel, 3 principaux types d'actions⁴ peuvent être co-financées par le FSE au titre de l'axe 5 OS 8 du POR Ile-de France :

- **Les actions d'accompagnement des jeunes franciliens vers la qualification et l'emploi** : la prise en charge des difficultés personnelles, d'apprentissage ou d'acquisition de savoir-être nécessaires à l'insertion, les actions de remobilisation, l'accompagnement à l'acquisition de savoirs de base et de compétences clés, ainsi qu'à la confirmation d'un projet professionnel, les actions de pré-qualification et de qualification, les dispositifs tels que les espaces dynamique insertion et les E2C.
- **Les actions visant l'augmentation de l'employabilité des franciliens les moins qualifiés** : les actions de pré-qualification et de qualification, d'acquisition de savoirs de base, la professionnalisation des demandeurs d'emploi et l'accompagnement vers la Valorisation des Acquis d'Expérience (VAE), le renforcement des compétences pour un retour rapide à l'emploi, les actions visant à répondre à des besoins de main-d'œuvre spécifiques du territoire, les actions certifiantes pour un premier accès à l'emploi ou une reconversion, la promotion et la revalorisation des filières d'activités dévalorisées ou en tension.
- **Les actions visant l'augmentation de l'employabilité des publics spécifiques** : actions en faveur de la sécurisation des parcours : orientation, élaboration du projet professionnel ; acquisition de savoirs et compétences clés : remise à niveau, pré-qualification ; dispositifs de droit commun de la formation professionnelle (préqualification, qualification, alternance, VAE) ; pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap : actions de formation des travailleurs handicapés en milieu protégé (type CRP). Pour les personnes placées sous-main

⁴ L'analyse Synergie fait apparaître une 4^e catégorie d'action : « augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi ». Cette catégorie correspond au libellé de l'objectif spécifique 8 du POR et non à une catégorie spécifique d'action. Néanmoins, par souci de cohérence avec l'analyse Synergie, 4 catégories sont évoquées à travers le rapport.

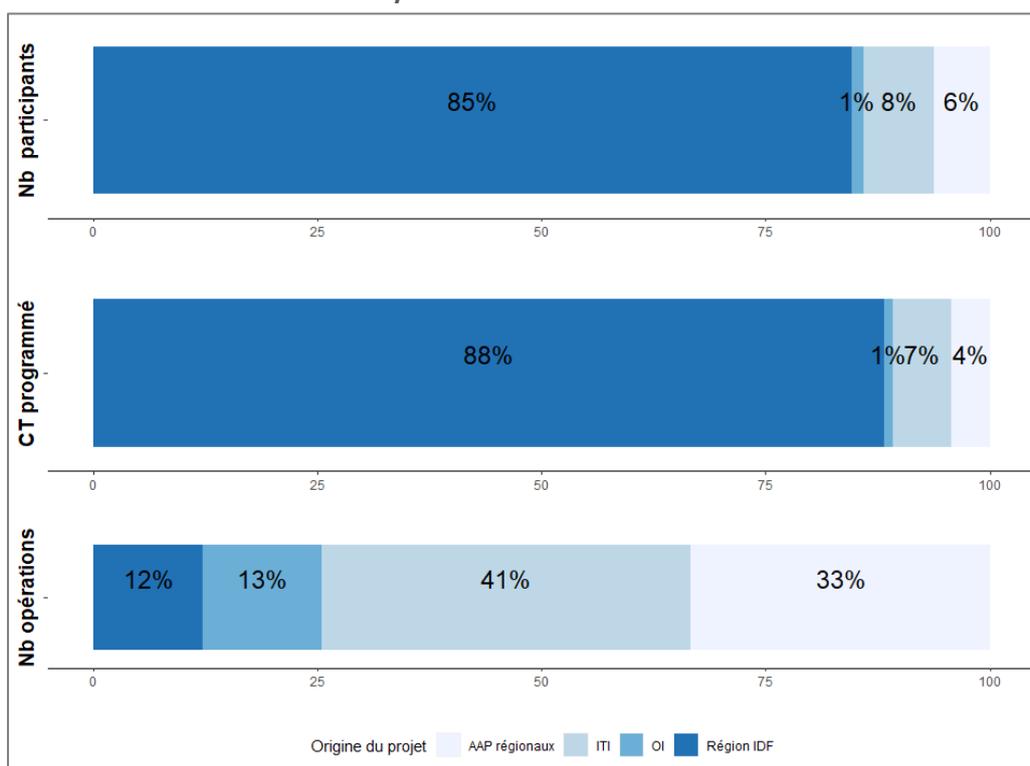
de justice : préparation à la sortie, formation à destination des personnes relevant de la protection judiciaire.

L'analyse des données Synergie montre que la plupart des opérations sont destinées à augmenter l'employabilité des franciliens les moins qualifiés avec 77% des participants de la PI 10.3. Cette catégorie d'action prédomine nettement sur les autres (en lien avec le PRFE⁵). Environ un quart des opérations relèvent d'actions ciblant des publics spécifiques. Les actions visant à accompagner les jeunes franciliens vers la qualification et l'emploi représente 1/5 des opérations. Enfin, les opérations visant à augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi représentent 13% des opérations.

Les opérations portées par la Région Ile de France, dans le cadre du cofinancement de certaines actions du PRFE, représentent 12% de l'ensemble des opérations de l'OS8. Près de 31 000 personnes ont participé à ces opérations (soit 85% du total), pour 88% du coût total programmé.

Par ailleurs, 41% des opérations ont été gérées par des territoires d'ITI, représentant 8% des participants et 4% du coût total. Enfin, 33% des opérations sont gérées par les trois GIP-FCIP en tant qu'OI, représentant 1% du coût total et 1% du nombre de participants.

REPARTITION DES COÛTS TOTAUX, DES OPERATIONS ET DES PARTICIPANTS PAR ORIGINE DU PROJET



Source : Synergie (extraction janvier 2021)

Champ : Axe 5 OS 8, opérations programmées (N=114)

⁵ Programme Régional de Formation pour l'Emploi : il a pour objectif d'agir auprès des demandeurs d'emploi afin d'élever le niveau de qualification, permettre l'accès à des formations débouchant sur l'emploi, acquérir des compétences répondant aux besoins socio-économiques du territoire.

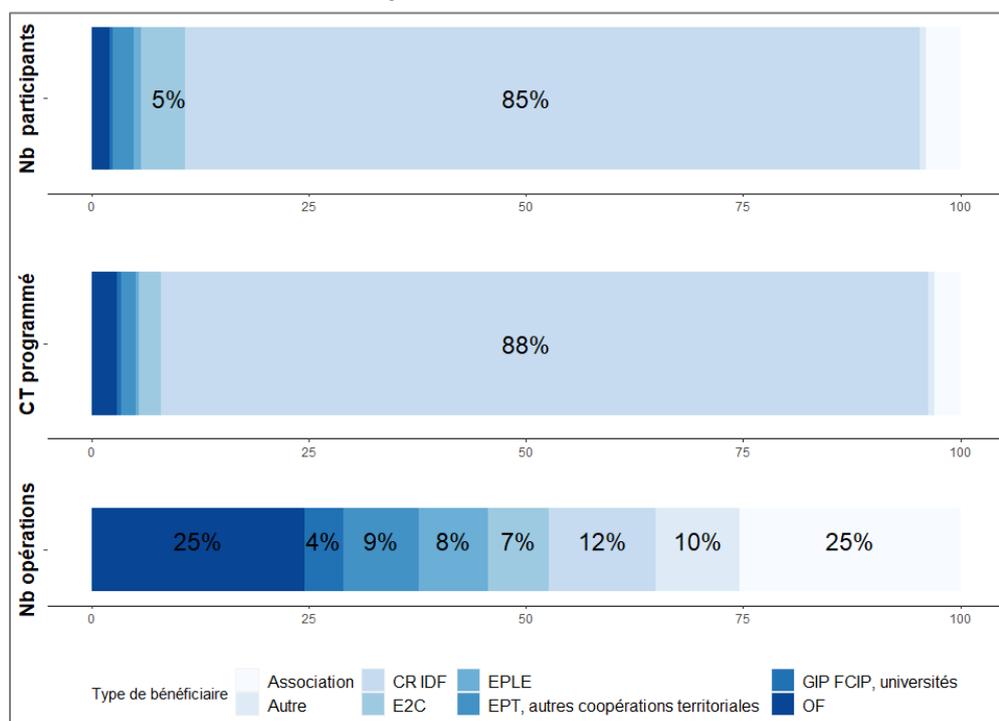
Concernant l'axe 7 OS 11, Deux modalités de déploiement ont été utilisées sur cet axe : un AAP régional (« contenu numérique dans les domaines de l'e-éducation et l'e-santé ») et le soutien via les ITI. Près de 8 M€ sur les 11,3 M€ programmés sur l'axe 7 (soit 68%) l'ont été en 2017, dans le cadre de l'AAP régional susmentionné. Au total, les 15 opérations programmées dans ce cadre représentent 88% du coût. Les 2 opérations programmées par des territoires d'ITI représentent quant à elles 12% du coût total et ont été programmées à partir de 2016 mais de façon plus affirmée en 2019 et 2020.

Les coûts moyens par opération, de l'ordre de 666 K€, ne diffèrent pas selon l'origine du projet (AAP ou ITI).

Les caractéristiques des structures bénéficiaires

Les opérations sont majoritairement portées par des organismes de formation (25%) et des associations (25%). Les autres catégories de bénéficiaires portent entre 4% et 12% des opérations. Notamment, 10% des opérations sont portées par la Région dans le cadre du PRFE, représentant 88% du coût total et 85% des participants.

REPARTITION DES COÛTS TOTAUX, DES OPERATIONS ET DES PARTICIPANTS PAR TYPE DE BENEFICIAIRE



Source : Synergie (extraction janvier 2021)

Champ : Axe 5 OS 8, opérations programmées (n=114)

Pour l'Axe 7 OS 11, la moitié des opérations (8/17) sont portées par des associations (4), des GIP-FCIP ou des universités (2), un OF (1) ou un conseil départemental (1), pour 38% du coût total. Les autres, soit 9 opérations, sont portées par des acteurs diversifiés (mission locale, fondation, entreprises privées, établissement hospitalier).

Les entretiens conduits auprès des bénéficiaires illustrent cette diversité d'acteurs.

Concernant l'axe 5 OS8 :

- **5 entretiens ont été conduits avec des EPT** (EPT Grand Paris Grand Est), la Région Île-de-France pour 3 projets, et un syndicat mixte (Syndicat Mixte du Pôle d'Activités de Villaroche) qui ont une bonne pratique du FSE et de ses contraintes avec des projets soutenus d'ampleur variée. Concernant les projets portés par la Région, la plupart existent depuis plusieurs années et pouvaient déjà être cofinancés dans le cadre du FSE.
- **3 entretiens avec des associations.** Cela recouvre des associations différentes : une association internationale de droit français œuvrant pour le développement des pays d'Afrique de l'Ouest du Maghreb et de la France (Association GRDR), une association visant à la réinsertion des personnes sous-main de justice (Justice 2ème chance), une association accompagnant des jeunes autour des métiers de l'audiovisuel (La Toile Blanche). Cela recouvre des associations ayant plus ou moins l'expérience des fonds européens. Pour certaines, le FSE est régulièrement intégré dans leur fonctionnement, pour d'autres, il s'agit d'une première expérience. Dans un cas (Justice 2^{ème} chance), l'action financée dans le cadre du FSE mobilise l'ensemble des ETP de la petite association.
- **2 entretiens avec des établissements d'enseignement** : Apprentis d'Auteuil à Meudon et le GRETA des Métiers Techniques et Economiques du 94, deux structures nouvellement intégrées sur des financements FSE.
- **1 entretien avec une entreprise sociale à but non lucratif** qui accompagne notamment des personnes en situation d'insertion (Groupe SOS), habituée des financements européens mais sur des projets particuliers, en marge des autres activités du groupe.
- **1 entretien avec un GIP-FCIP** (GIP 75) ayant l'habitude de la gestion des fonds européens en tant qu'OI sur le volet national.

Concernant l'axe 7 OS11 : 1 entretien avec une Mission Locale, 1 entretien avec une entreprise privée et un 1 entretien avec une école de commerce privée.

Des motivations multiples derrière l'opportunité financière du FSE

Les entretiens réalisés dans le cadre des études de cas sur les opérations de la Région (PRC 4, PEE, PPSMJ) font apparaître un effet d'opportunité du FSE, sans qu'il ne conditionne l'existence de l'action. Les actions auraient été menées quoiqu'il en soit. A ce titre, certaines actions comme le PEE ont pu obtenir ce cofinancement après le démarrage de l'action. L'abondance des possibilités (plan 500 000 puis PRIC, notamment) pour la Région fait du FSE une solution parmi d'autres. Pour les interlocuteurs de la Région, il y a peu de différence entre un dispositif régional gagé FSE, ou non.

“ Il n'y a pas vraiment de levier car ça aurait été financé sans le FSE. Il y a peu d'impacts sur l'action ou sur les publics mais oui, de manière générale, on fait toujours plus quand il y a du FSE. [...] c'est sans doute propre à l'Île-de-France qui a des moyens importants car dans une Région moins favorisée, le FSE est important pour ces actions. Extrait entretien Région - PEE ”

La sollicitation du FSE par les porteurs de projet répond principalement à un besoin de financement pour la mise en œuvre d'un nouveau projet, ou pour la montée en charge d'un projet existant.

Parmi les projets investigués dans le cadre des études de cas, les motivations ou circonstances ayant conduit à élargir au FSE et au FEDER sont de différents ordres :

- **Des structures rompues à l'exercice du FSE** : Cela recouvre des structures de différents types ayant déjà recouru par le passé à des financements européens pour d'autres projets. Cette première expérience leur permet une meilleure connaissance et lisibilité des objectifs stratégiques de l'autorité de gestion, ou *a minima*, les conduit à se tenir informés de ces possibilités de financement. Pour certains porteurs, le FSE fait partie intégrante du budget de fonctionnement et du développement de la structure, autour d'un ou plusieurs projets. Ces structures ont donc l'habitude de la gestion des fonds européens et ont l'expérience de son exigence. Le recours au FSE s'explique alors par la difficulté à trouver des financements par le biais des politiques publiques de droit commun, en particulier sur certaines thématiques ou certains public (ex : le public migrant, PPSMJ).
- **Des structures nouvellement engagées sur le FSE** : Certaines ayant été sollicitées directement par l'autorité de gestion ou l'ITI, cette sollicitation constituant l'élément déclencheur du projet pour ce qui est des projets nouveaux. Le recours au FSE n'allait cependant pas de soi, plusieurs porteurs de projet évoquant la « réputation » du financement qui les a longuement fait hésiter.

“ On nous faisait les éloges du FSE pour sa bureaucratie excessive et on savait que c'était contraignant, Porteur de projet. ”

L'accompagnement des porteurs de projet est un élément indispensable dans le recours au FSE. Même pour les structures les plus aguerries, la demande du FSE, est facilitée lorsqu'il y a un accompagnement dans la réponse à l'Appel à projet par la Région, l'OI ou l'ITI. Cet accompagnement est considéré comme déterminant par les porteurs accompagnés.

Enfin, dans certains cas, le recours au FSE peut ne peut pas être de l'initiative du porteur du projet, mais celle d'une tête de réseau nationale, s'occupant de l'ingénierie financière du projet.

*****Focus sur les projets de l'axe 7 OS11 – volet e-éducation*****

Concernant les financements FEDER sur le volet numérique, la motivation des porteurs interrogés dans le cadre des études de cas était de financer une innovation. Le recours au FEDER via l'appel à projet « contenu numérique dans les domaines de l'e-éducation et l'e-santé » correspondait aux objectifs de leur projet et permettait, soit de compléter une levée de fonds, de changer d'échelle pour un projet et/ou de financer des investissements.

*****Préexistence ou non de l'action au co-financement *****

Sur les 15 opérations investiguées dans les études de cas, 6 préexistaient (totalement ou partiellement) au recours au FEDER/FSE. Ces actions ont été adaptées, ou amplifiées grâce au financement. Pour d'autres, il ne s'agit que d'une évolution des modalités de financement, sans changement majeur dans le déroulé de l'action. 9 actions n'existaient pas avant le recours au financement FEDER/FSE : certaines ont été créées spécifiquement dans le cadre de l'appel à projets.

Dans l'enquête adressée aux porteurs, 10 déclarent avoir mis en place une nouvelle action dans le cadre du FSE, 12 indiquent qu'il s'agit d'une action préexistante au cofinancement (dont 7 ayant évolué dans leur contenu ou leur volumétrie du fait du FSE)

Concernant les financements FEDER, le financement a permis de concrétiser le développement d'idées déjà amorcées.

Des orientations du POR appréciées pour les plus-values quantitatives et qualitatives du FSE

Comme évoqué précédemment concernant les opérations portées par la Région, le FSE est une solution de financement parmi d'autres. Les interlocuteurs n'ont pas évoqué de plus-value qualitative sur le contenu de l'action. Néanmoins, le FSE peut permettre, dans une certaine mesure, d'ajuster un budget afin de toucher davantage de participants. Cette potentielle plus-value quantitative est à nuancer par le fait que le nombre de places proposées est rarement atteint.

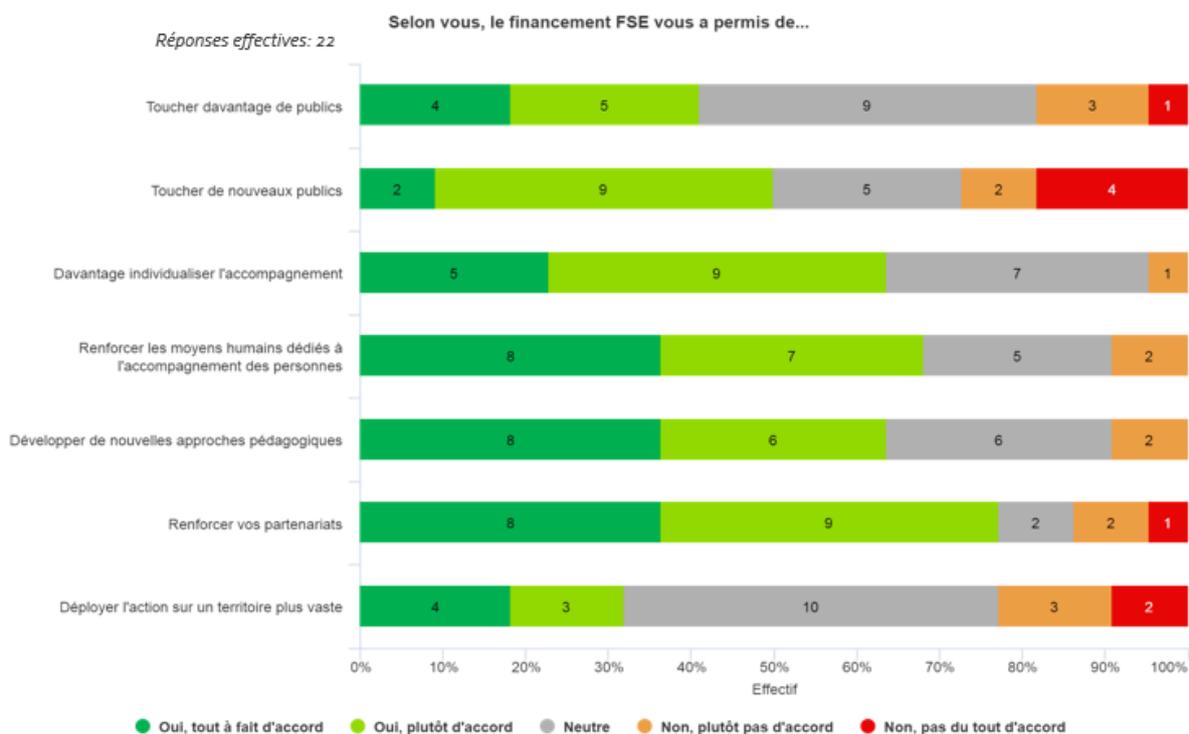
Sur l'axe 5 OS8, les orientations² du POR Île-de-France sont perçues comme pertinentes par les acteurs rencontrés même si le co-financement FSE soulève des questionnements en termes de plus-value dans un contexte où certaines politiques publiques disposent déjà de fonds conséquents (ex : financement du Plan d'investissement dans les compétences pour ce qui concerne la formation professionnelle).

Selon les ITI, le FSE permet d'obtenir des résultats supérieurs à des actions non cofinancés par le FSE et/ou de toucher davantage de publics en volume ou des publics spécifiques. Néanmoins, que ce soit sur l'axe 5 OS8 ou l'axe 7 OS11, le FSE a pu questionner les porteurs sur son mode de fonctionnement (délais de paiement, conventionnement, etc.).

A l'échelle des projets, les apports du financement FSE sur les projets cofinancés par le Programme Opérationnel Régional sont avant tout financiers. Pour de nombreux projets, il constitue un facteur clé dans la mise en œuvre des projets et est le financement qui permet aux actions d'être concrétisées. Pour ces projets, les porteurs considèrent généralement que l'action n'aurait pas pu être implémentée sans le concours du FSE.

Pour d'autres projets, le recours au financement européen a permis, de déployer de nouvelles modalités d'action, d'étoffer le contenu de l'action, de développer une action, de renforcer l'individualisation de l'accompagnement, l'embauche d'intervenant, ainsi que la prise en charge d'un volume de public plus important. Le FSE permet de créer des actions permettant un accompagnement renforcé, adapté aux publics, avec de la souplesse sur les durées de parcours, complémentaires des solutions de droit commun.

Les porteurs de projet répondants à l'enquête mettent particulièrement en avant « le renforcement des partenariats », le « renforcement des moyens humains dédiés à l'accompagnement des personnes », « l'individualisation de l'accompagnement » ou encore les « nouvelles approches pédagogique développées »



Pour des projets spécifiques à certains publics (ex : migrants, personnes sous main de justice), le FSE a rendu possible la réalisation d'une action spécifique à destination d'un public précis ciblé par l'opérateur, ce qui n'aurait pas été possible sans le recours au FSE.

En termes de partenariat, le FSE est parfois cité comme un élément de renforcement de la dynamique partenariale en raison de la « garantie FSE » qu'elle confère, permettant de faire connaître l'action auprès des partenaires (ex : service public de l'emploi), et de bénéficier dans certains cas d'un flux de participant supplémentaire. Ce « gage de sérieux » a également permis de renforcer des partenariats existants voire de proposer un accompagnement complémentaire aux participants en aval des dispositifs financés.

Les contraintes de gestion imposées par le FSE ont par ailleurs pu améliorer la coordination interne à l'échelle des structures porteuses de projet. Les porteurs évoquent le « gain de rigueur » qui a pu être « moteur » dans l'organisation de ces structures. Les contraintes de gestion et de contrôle ont incité les équipes à s'organiser et à développer une discipline de gestion, tout en gardant la souplesse attendue pour l'accompagnement.

Enfin, certains porteurs de projet, pour lesquels le FSE est venu en substitution d'un autre financement, n'identifient aucune plus-value au FSE, si ce n'est des contraintes supplémentaires.

Focus sur les projets de l'axe 7 OS11 – volet e-éducation

Les plus-values identifiées pour les porteurs de projet FEDER sont également liées au financement apporté. Pour les entreprises ayant mobilisé le FEDER dans le cadre d'une levée de fonds, les porteurs considèrent que le financement est arrivé « au bon moment ». Il a permis de salarier des collaborateurs qui n'auraient pas rejoint le projet sans cette possibilité.

Il constitue un effet levier dans un contexte où les financements publics se raréfient.

Comme pour le FSE, les lauréats des appels à projet FEDER évoquent la visibilité accrue grâce au financement européen.

Les contacts avec la Région tout au long du projet ont globalement été jugés comme appréciables et utiles, mais ont uniquement porté sur des sujets administratifs.

Mais de nombreuses difficultés rencontrées par les bénéficiaires

De nombreuses difficultés sont évoquées par les bénéficiaires porteurs de projets FSE. Elles sont de plusieurs ordres et souvent cumulatives

- **Une complexité dans la réponse aux appels à projets** : les porteurs les moins outillés ont rencontré des difficultés dans la constitution du dossier qui a souvent nécessité de nombreux allers-retours avec la Région.
- **Des lenteurs dans le conventionnement** qui ont freiné les porteurs : certains ont dû attendre plusieurs mois avant confirmation de l'acceptation du dossier par la Région. Ces retards ont insécurisé le début des actions avec l'incertitude d'obtenir le financement.

“ Ça a rapidement été voté par l'EPT mais il a fallu attendre plusieurs mois pour que ce soit accepté par la Région ce qui a engendré des problèmes de trésorerie énormes. Porteur de projet ”

- **Une lourdeur administrative dans le suivi** constatée par l'ensemble des porteurs, quelle que soit leur expérience antérieure du FSE. Le poids de la gestion administrative constitue une contrainte pour les structures, en termes de temps dédié à la gestion administrative et lié à la pression des éventuels contrôles (régularité des pièces, éligibilité des publics). Cela suppose de calibrer en amont les ressources humaines dédiées à ces tâches et une rigueur administrative importante sous peine de se retrouver en difficulté. Faute de ressources humaines adaptées, la charge administrative peut se reporter sur les personnels en charge de la mise en œuvre du dispositif et de l'accompagnement des personnes, au détriment donc du temps d'accompagnement dédié aux participants. La prise en compte de la charge administrative se heurte également pour certains porteurs à une prise en compte insuffisante des temps dédiés à ce type de tâche.

“ On passe notre temps à justifier, noter les coups de téléphone passés... il n'y a pas de relation de confiance entre l'Europe et nous. Porteur de projet ”

- **Un manque de fluidité dans les relations entre le porteur et le financeur**, en particulier sur des questions de gestion. La question de l'éligibilité de certaines dépenses ou l'éligibilité des publics sont pour certaines restées sans réponse (ex : demandeur d'emploi vs. inscrit à Pôle Emploi) et ont rendu difficile toute projection dans la durée. Ces incertitudes ont dissuadé les porteurs de renouer avec le FSE dans le futur, y préférant des financements moins exigeants et aux règles jugées plus claires. Par ailleurs, les porteurs soulignent que la lourdeur administrative n'est pas compatible avec les problématiques des jeunes et aucune souplesse n'est possible concernant les dépenses imprévues.

“ Il faut davantage de transparence en amont pour ne pas se sentir piégé. L'autorité de gestion devrait jouer son rôle de conseil ». Porteur de projet ”

Pour ces mêmes raisons d'éligibilité, le FSE apparaît comme un frein à l'innovation dans le développement d'actions adaptées à des publics très particuliers (les personnes souffrant d'addictions, les personnes sans domicile fixe, etc.) car le cadre est très précis, contraignant, offrant peu de marge de manœuvre.

- **Des modalités qui peuvent déstabiliser les partenaires opérationnels**, ce qui peut induire des relations délicates avec les OF en charge du déploiement qui ne comprennent pas nécessairement les exigences administratives qui sont lourdes pour eux. Le niveau de rigueur sur la gestion très important avec une pression forte sur le suivi administratif des dossiers se traduit, du côté des organismes, par une perte de temps se répercutant sur l'aspect pédagogique, voire de l'incompréhension sur la nature et/ou l'utilité de telle ou telle pièce justificative.
- **Les délais de paiement** constituent l'une des difficultés majeures identifiées par les porteurs. Le versement de la subvention intervient plusieurs mois voire années après la fin du projet, avec une avance au démarrage qui n'est pas systématique. Ces délais de paiement, parfois attribués par les porteurs à des retards de gestion de la Région, dissuadent certains porteurs de mobiliser à nouveau ce type de financement dans le futur. Ces modalités de paiement ont fortement contraint la trésorerie des structures, fragilisant leur équilibre économique, voire entraînant des licenciements dans certains cas. Cette problématique a été particulièrement contraignante pour les petites structures, sans trésorerie.

“ Cela nécessite d'être solide, de borner les bons indicateurs en amont, ce qui nécessite de l'énergie et des moyens importants dès le dossier de candidature. On a été 6 mois dans le rouge. ”

*****Focus sur les projets de l'axe 7 OS11 – volet e-éducation*****

Les difficultés constatées sont globalement les mêmes que pour l'axe 5 OS8.

Quelques particularités :

- Une faible lisibilité de ce type de financement en amont de la demande.
- Des dépenses en deçà du prévisionnel en raison d'incertitudes sur l'éligibilité de certaines dépenses. Certaines dépenses prévues dans le projet initial n'ont pas été éligibles sans explication de l'autorité de gestion.
- Un financement complexe à gérer pour les plus petites structures et un manque de souplesse du financement qui ont impacté le déroulé des projets (mise en concurrence des prestations externes, délais de financements)
- Des démarches financières avec la Région qui restent non terminées près de 3 ans après la fin du financement.

LA COMPLEMENTARITE ENTRE LE POR ET LES AUTRES SOUTIENS A LA QUALIFICATION



Q5 : Dans quelle mesure ces actions s'articulent-elles avec les actions menées dans le cadre d'autres stratégies régionales et nationales ?

La réponse à cette question évaluative s'appuie prioritairement sur les entretiens qualitatifs réalisés auprès de la Région et autres institutions mais aussi sur l'analyse documentaire, l'analyse des données Synergie et les études de cas.

Une complémentarité et une lisibilité des financements à améliorer pour les porteurs

Sur la priorité 10.3, trois modalités ont permis le déploiement du POR Ile-de-France 2014-2020 : la Région à travers les AAP régionaux et les opérations portées en interne (PRFE). Une part de l'enveloppe est gérée par les OI et les ITI par le biais de subventions octroyées *via* des appels à projets thématiques ou au fil de l'eau.

Appel à projets régionaux et co-financement du PRFE

La Région a lancé 3 appels à manifestation d'intérêt spécifiques FSE pour les années 2015 et 2016, au titre de l'axe 5 :

- **Espaces de dynamique d'insertion** : d'une dotation de crédit FSE de 1 900 000€ au titre de la PI, cet AMI est destiné aux espaces de dynamique d'insertion implantés en Île-de-France, déclarés comme organismes de formation et conduisant des actions d'insertion auprès de jeunes de 16 à 25 ans. Les projets proposés devaient être complémentaires aux activités habituelles des structures et proposer un accompagnement à l'acquisition de savoirs ou compétences clés, la construction ou confirmation d'un projet professionnel sous une forme individualisée, l'accompagnement à la recherche d'une formation ou encore l'élaboration d'un premier projet d'insertion professionnelle ;
- **Écoles de la deuxième chance** : d'une dotation de crédit FSE de 2 000 000€ au titre de la PI, cet AMI s'adresse aux Écoles de la deuxième chance implantées en Île-de-France et vise à toucher les jeunes, de 16 à 25 ans ayant quitté le système scolaire sans diplôme ou sans qualification, pour les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle. En ce sens, les actions soutenues sont celles relatives à l'élaboration d'un premier projet professionnel, le développement de collaborations locales avec les acteurs de l'insertion, la construction d'un partenariat privilégié avec les entreprises pour valoriser l'alternance, la réduction du taux d'abandon en cours de formation et l'amélioration des sorties positives vers l'emploi ou la formation ;
- **Actions de formation à destination des personnes placées sous main de justice** : d'une dotation de crédit FSE de 1 000 000€ au titre de la PI, cet appel s'adresse aux associations, établissements publics, organismes de formation, chambres consulaires, entreprises, proposant des actions exclusivement à destination des personnes placées sous-main de justice ou protection judiciaire, sur le territoire d'Île-de-France. Les actions éligibles sont relatives à l'acquisition de savoirs de base et des compétences clés, l'élaboration du projet professionnel, la remise à niveau et la pré-qualification, la VAE ou, de manière générale, relatives à la continuité des parcours.

Parallèlement à ces AAP, le FSE vient **co-financer certaines formations du Plan Régional de Formation vers l'Emploi** (financées dans le cadre d'un appel d'offres). Le bénéficiaire des fonds est dans ce cadre la direction opérationnelle en charge de ce programme.

Concernant l'axe prioritaire n°7, « diversifier et améliorer les applications TIC », un appel à projets FEDER a été lancé en 2016 (2016-2018) afin de renforcer les nouveaux usages et contenus numériques dans les domaines de l'e-éducation et l'e-santé. Une dotation de 4 400 000€ était prévue au titre de cette priorité. L'éventail des organismes bénéficiaires était large (établissements d'enseignement supérieur, GIP, entreprises, collectivités territoriales, associations, etc.), les actions devant concerner des projets innovants, à large diffusion avec un accès gratuit et libre de droit, la formation aux outils financés. Sur les projets relatifs à la e-éducation, 10 projets ont reçu un avis favorable pour un montant total de dotation FEDER de 2 138 992€.



Selon les données Synergie, 14 opérations ont été portées par la Région IDF et 38 actions soutenues dans le cadre des AAP de la Région représentant 88% du coût total de l'axe pour les actions portées par la Région IDF et 4% au titre des AAP. Ces opérations ont concerné 85% des participants pour les actions de la Région et 6% des participants pour les opérations issues des AAP. Leur coût moyen était d'environ 19 240 860€ pour les actions de la Région et 348 670€ pour les actions issues des AAP.

Organismes intermédiaires (OI)

La gestion des crédits est également déléguée à des organismes intermédiaires (OI) identifiés dans le PO : **les GIP académiques 75, 78 et 94**. Les fonds en gestion sont destinés aux projets s'inscrivant dans l'axe 5 OS7 (décrochage scolaire – hors du périmètre de la présente évaluation) et OS8 (employabilité des franciliens). Les objectifs des OI sont de réduire les freins liés à l'employabilité, réduire les inégalités territoriales et favoriser l'animation du territoire par le développement des coopérations et des mises en réseau des partenaires. Les GIP interrogés (75 / 78 / 94) fonctionnent par **AAP plus ou moins réguliers**⁶. Les projets, à destination des demandeurs d'emploi, sont variés : **accompagnement à la VAE, accompagnement post-formation, bilan de compétences et coaching post-bilan, remobilisation sociale et professionnelle, renforcement FLE, etc.** Les **jeunes de moins de 25 ans** sont bien identifiés par ces OI comme publics prioritaires dans la plupart des actions soutenues, en cohérence avec les problématiques des territoires. Certains projets, quant à eux, sont spécifiquement ciblés pour les **demandeurs d'emploi en situation de handicap ou les publics migrants** afin de proposer des accompagnements spécifiques (FLE/DEL, PH en reconversion, public artiste).

La plupart des porteurs sélectionnés par les OI sont des acteurs de taille importante pour assurer la viabilité financière du projet. Les GRETA et les organismes publics sont donc les porteurs récurrents des actions. Des associations, comme Les apprentis d'Auteuil, se démarquent également en proposant des projets spécifiques, par exemple avec des stages préparatoires à l'apprentissage.



Selon les données Synergie, 15 opérations ont été sélectionnées par les OI, soit 13% des opérations programmées. Ces opérations représentent environ 1% du coût total de l'axe.

⁶ Par exemple, le FESI Versailles (GIP 78) lance un appel à projets chaque année avec information et sollicitation des porteurs potentiels en amont. Le GIP 75 fonctionne de façon plus irrégulière sur les AAP, en fonction des difficultés de gestion administratives.

Ces opérations ont concerné environ 1% du total des participants de l'axe. Le coût moyen d'une opération était de 178 697€ et 2 415€ par participant.

Investissement Territorial Intégré (ITI)

15 territoires ITI (Investissement Territorial Intégré) sont mobilisés afin de lutter contre les inégalités infrarégionales en mettant l'accent sur les territoires en difficulté par rapport à la dynamique de développement de la région IDF. Les territoires ITI sont incités à élaborer des stratégies d'agglomération pour réduire les disparités socio-spatiales et améliorer la cohésion sociale. Cette stratégie opérationnelle est déclinée en un plan de projets pouvant faire l'objet d'un financement européen après validation par le comité de sélection ITI et instruction par les services de Région.

Pour la **Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise**, territoire ITI interrogé, il s'agit de faire émerger les projets du territoire et d'être au plus près des porteurs et des participants. 7 opérations (dont 3 opérations renouvelées) ont été co-financés au titre de l'OS 8 via cet ITI visant les **publics sous main de justice** (accompagnement transversal pour l'insertion sociale), **les compétences numériques des jeunes de moins de 25 ans**, **l'insertion des jeunes de moins de 25 ans**, **un coaching de mise en situation professionnelle à destination des jeunes**.

Dans le cadre de l'ITI de la **Ville de Paris**, 12 opérations ont été programmées couvrant un éventail relativement large : **dispositif de remobilisation des jeunes**, développement des **compétences numériques**, formation de personnes résidant dans les QPV dans les **secteurs qui recruteront à l'occasion des JO (action « tous champions »)**, **chantiers éducatifs**, action à destination des **publics présentant des addictions**, etc.

Du point de vue des ITI, la territorialisation des actions permet de répondre aux besoins des territoires et d'accompagner des porteurs qui n'auraient pas accès à ces fonds autrement. En revanche, cette territorialité des actions a pu freiner certains projets dont les porteurs ont eu des difficultés à trouver le public suffisant sur un territoire éligible (ex : arrondissements limitrophes à Paris).

Concernant les relations entre ITI et Région, l'articulation a été délicate, les prérogatives ITI n'étant pas suffisamment claires. Les délais d'instruction ont également été un problème sur la période.



Selon les données Synergie, 47 opérations ont été soutenues par les ITI, soit 41% des opérations programmées. Ces opérations représentent environ 7% du coût total de l'axe.

Ces opérations ont concerné environ 8% du total des participants de l'axe. Le coût moyen d'une opération était de 424 883€ et 4 122€ par participant.

La lisibilité de ces différentes entrées pour les opérateurs est claire. Chaque ITI et OI interrogés ont su expliquer la spécificité de leur action et la spécificité du canal de financement (OI/ITI). En ce sens, une bonne communication et coordination avec les services de la Région a été évoquée.

Toutefois, pour les porteurs, la lisibilité des canaux de financements (FSE et hors FSE) est très variable. A titre d'illustration, sur les 23 répondants à l'enquête, 7 estiment que les communications

multiples (Etat, Région, local) contribuent à créer un flou sur les possibilités de financement, et 6 estiment que la communication est insuffisante. 7 porteurs estiment que la communication et la lisibilité qui en découle est satisfaisante. Nous avons retrouvé ce sentiment chez certains porteurs des études de cas réalisées lesquels, parfois sans expérience du FSE, ne savaient pas quel interlocuteur solliciter.

Pour nuancer, les porteurs ayant profité d'un appui au montage de dossier quelque soit l'origine du projet ont mis en avant l'aspect incontournable de cet appui dans la construction du projet. En ce sens, les OI et les ITI ont permis d'accompagner les projets, autant sur les aspects administratifs que sur le contenu afin de s'inscrire au mieux dans les spécificités du cadre de l'axe 5 OS8.

“ C'est entre le flou et le clair... tout dépend de l'accompagnement et du moment de la recherche d'information. Nous bénéficions de l'accompagnement de la cellule ITI de la Ville de Paris ce qui est un atout majeur dans la lisibilité des fonds et le suivi de l'actualité des fonds, tout comme dans la gestion de notre dossier FSE et nos rapports avec l'autorité de gestion // Très bonne lisibilité grâce aux référents locaux et chargés de mission déployés. Réponse « autre », Q. « comment définiriez-vous la lisibilité des canaux de financements pour le type de projet que vous portez ? » enquête porteurs ”

La clarification et l'appui apportés par les OI et les ITI, certains se définissant comme « *interlocuteurs de proximité* », a été reconnu par l'ensemble des porteurs interrogés dans le cadre des études de cas. A ce titre, certains porteurs soutenus par les ITI n'envisagent pas de poursuivre la quête des cofinancements FSE dans le cas d'une perte de leur rôle sur le FSE dans le cadre du prochain POR.

Plus-value et limites du dispositif ITI

Une évaluation du dispositif ITI a été réalisée en 2020. Elle souligne l'apport du dispositif ITI dans l'émergence des projets (effet levier), l'accompagnement des porteurs et son effet sur la montée en compétences sur l'ingénierie de projet. En revanche, le dispositif n'a pas permis de sécuriser le montage des demandes de financement (respect du cadre réglementaire), le taux d'erreur étant proche de celui constaté sur les autres modes de mise en œuvre (notamment AAP de la Région).

Les territoires ITI interrogés dans le cadre de la présente évaluation insistent sur la **plus-value du dispositif pour les structures bénéficiaires** - qui n'auraient parfois pas pu solliciter ces fonds européens sans cet appui selon eux - et sur leur rôle de **facilitateur et relais de la culture européenne sur les territoires**. Néanmoins, la gestion du FSE dans le cadre du dispositif ITI est partagée entre la Région (instruction, suivi et contrôle) et les territoires (pré-instruction des dossier, accompagnement du porteur et suivi de la vie du projet). Dans ces conditions, l'accompagnement des porteurs serait parfois difficile à mettre en œuvre.

Du point de vue des structures porteuses d'un projet dans le cadre du dispositif ITI, l'entrée par le dispositif ITI fait sens puisqu'il s'agit de projets fortement territorialisés. Par ailleurs, l'appui des ITI dans la phase de candidature a été particulièrement apprécié.

Au regard de la complexité des différentes modalités de déploiement du FSE, la Région a pris la décision de faire évoluer le rôle des ITI (mobilisés à l'avenir uniquement sur le FEDER) dans le cadre de la prochaine programmation 2021-27.

Une articulation d'opportunité avec la politique régionale de formation mais une mise en œuvre difficile

Sur l'axe 5 OS 8, la particularité réside dans le financement d'actions au titre des marchés de formation portés par la direction opérationnelle de la Région (qui est ainsi le bénéficiaire des fonds européens). Le FSE a été mobilisé sur des actions de formation qualifiante du PRFE, sur des actions amont à la qualification (parcours professionnels) et sur des actions à destination de personnes placées sous main de justice.

Comme évoqué, le FSE est mobilisé sur la politique régionale de formation plutôt par opportunité et non par nécessité. Les actions étudiées préexistaient pour la plupart au cofinancement FSE et n'ont pas subi d'évolutions majeures. L'évolution majeure tient à l'intégration des actions à destination des PPSMJ avec la récupération de cette compétence de formation des détenus en 2016. La Région a repris et adapté le modèle de l'Etat sur cette question.

La direction opérationnelle souligne une certaine dispersion lors de la programmation qui s'achève, de nombreuses problématiques liées à la complexité des fonds européens et des risques éventuels de chevauchement avec les actions co-financées par ailleurs dans le cadre des AAP de la DAE ou via les OI et ITI. Sur la base de ce constat, il est souhaité de concentrer les financements du futur PO sur un seul programme (formations qualifiantes).

Une articulation avec les autres soutiens financiers difficile à documenter

/!\ La DREETS Île-de-France n'a pas répondu favorablement à nos demandes d'entretien, limitant ici l'analyse.

L'articulation entre le PO FSE de la Région et les autres cofinancements souffre d'un manque de lisibilité de la part des autres cofinanceurs interrogés (CD93 notamment, mobilisé sur l'IEJ).

L'absence de concertation territorialisée n'a pas permis une bonne compréhension des lignes de partage entre Région et DREETS, en particulier vis-à-vis de l'IEJ où les publics cibles sont en partie les mêmes.

De nombreux turn-over internes (Département, DREETS et Région) ont complexifié les relations sur la période, marquée par les audits qui ont fortement mobilisé les services de la Région.

La communication interinstitutionnelle s'est néanmoins améliorée tout au long de la programmation mais uniquement à travers la publication des appels à projets. Les échanges de fond entre les institutions restent insuffisants et sont un levier d'amélioration majeur dans le cadre du prochain POR.

II. L'EFFICACITE ET LES IMPACTS DES ACTIONS SOUTENUES SUR LES PARTICIPANTS

LA PERTINENCE DES ACTIONS SOUTENUES



Q1 : Dans quelle mesure les actions soutenues répondent aux enjeux territoriaux et aux problématiques des personnes éloignées de l'emploi ? (Pertinence)

La réponse à cette question évaluative s'appuie prioritairement sur l'analyse des données Synergie, les entretiens qualitatifs auprès des structures bénéficiaires et sur les résultats de l'enquête réalisée auprès des participants.

Une réponse globalement adaptée aux besoins des territoires grâce à l'ancrage des porteurs

La réponse aux besoins des territoires n'est pas aisée à documenter. Néanmoins, les entretiens avec les acteurs institutionnels et l'analyse des données Synergie apportent quelques éléments d'éclairage.

La Région Île-de-France est un territoire paradoxal sur la question de l'emploi avec, en même temps, environ un million de chômeurs (toutes catégories confondues) fin 2020 et un besoin important de main-d'œuvre dans des secteurs stratégiques comme la santé, le numérique et la sécurité⁷. Si la situation de l'emploi reste globalement favorable en Île-de-France par rapport aux autres régions, **la situation de l'emploi pour les jeunes est plus tendue que sur l'ensemble de la classe d'âge**. En effet, le taux d'activité des jeunes franciliens de moins de 25 ans s'élève à 38,6%, soit 3 points de moins que la moyenne nationale en 2015, et le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans s'élevait à 15,9%, en 2017⁸. De fortes disparités existent au niveau des départements avec, par exemple, un taux de chômage des 15 à 24 ans de 21% en Seine-Saint-Denis et 10,2% à Paris.

Le FSE permet, pour certains OI et ITI interrogés, de répondre en partie aux besoins des territoires sur deux aspects :

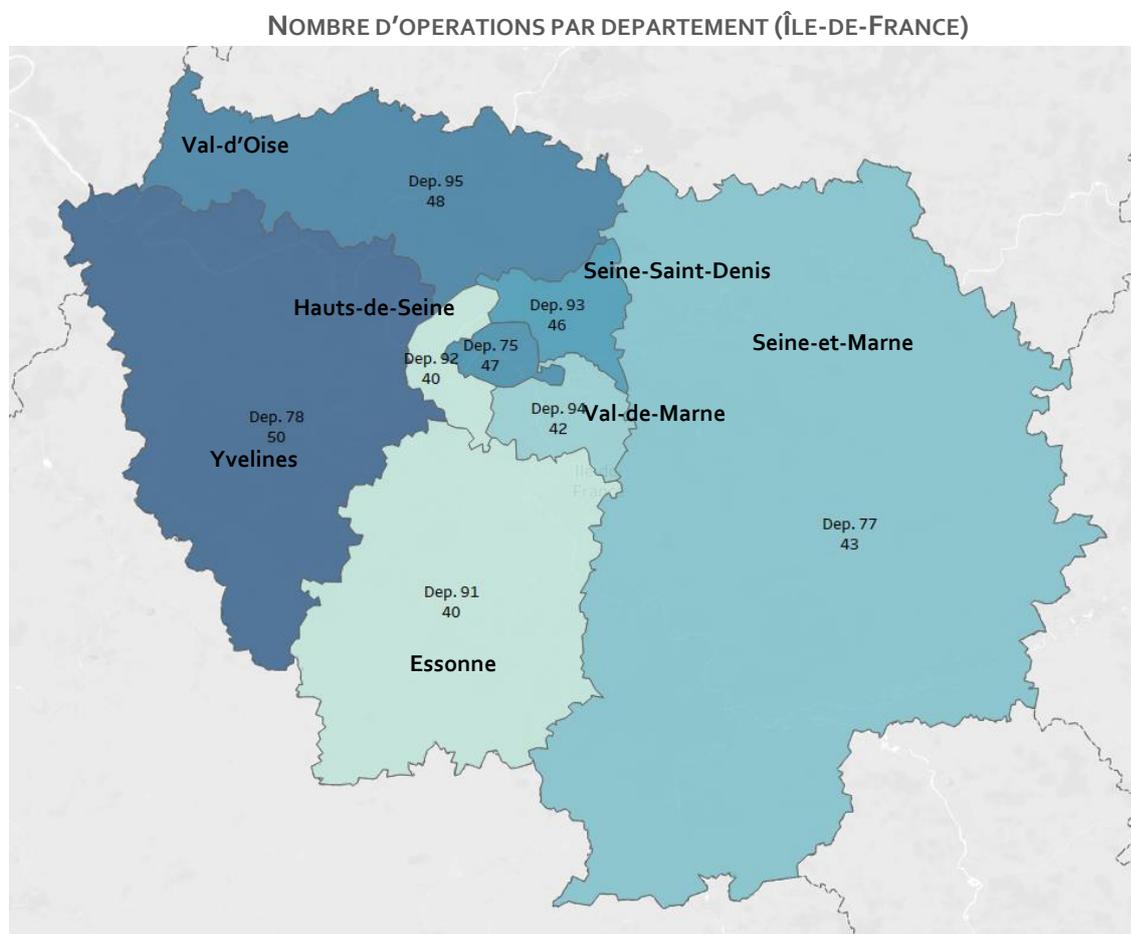
- **Proposer des actions de formation ou amont à la formation dans les territoires** où le taux de chômage est élevé et/ou le niveau de formation est bas (ex. Seine-Saint-Denis, Yvelines, Paris 18/19, etc.) ;
- **Proposer des actions de qualification en lien avec les entreprises du territoire** qui sont en recherche de main-d'œuvre (l'action portée par le SYMPAV pour le secteur industriel, par exemple).

Les études de cas et les entretiens ITI ont permis de mettre en avant **l'ancrage et le lien des porteurs au territoire**. Cela leur permet d'acquérir une bonne connaissance du territoire, du public, des partenaires de l'emploi et de la formation, des entreprises. Les ITI et les prestataires des marchés régionaux ont mis en avant que cette connaissance du territoire et l'adaptation de l'offre aux besoins de ce dernier étaient déterminants dans leur sélection.

⁷ <https://statistiques.pole-emploi.org/stmt/defm?fi=11&lf=0&ss=1> / <https://statistiques.pole-emploi.org/bmo/geo?fa=11&le=0&nb=0&pp=2021&ss=1>

⁸ https://ile-de-france.drjscs.gouv.fr/sites/ile-de-france.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/jeunes_franciliens_2018_-_07.01.2019-1.pdf

Nous ne disposons pas d'éléments factuels permettant d'argumenter sur la réponse effective du FSE aux besoins des territoires mais le ressenti général de nos interlocuteurs est globalement positif. L'analyse du nombre de projets cofinancés par le FSE par département tend à montrer une répartition assez uniforme des actions, avec une plus forte concentration dans les Yvelines, le Val-d'Oise et Paris.



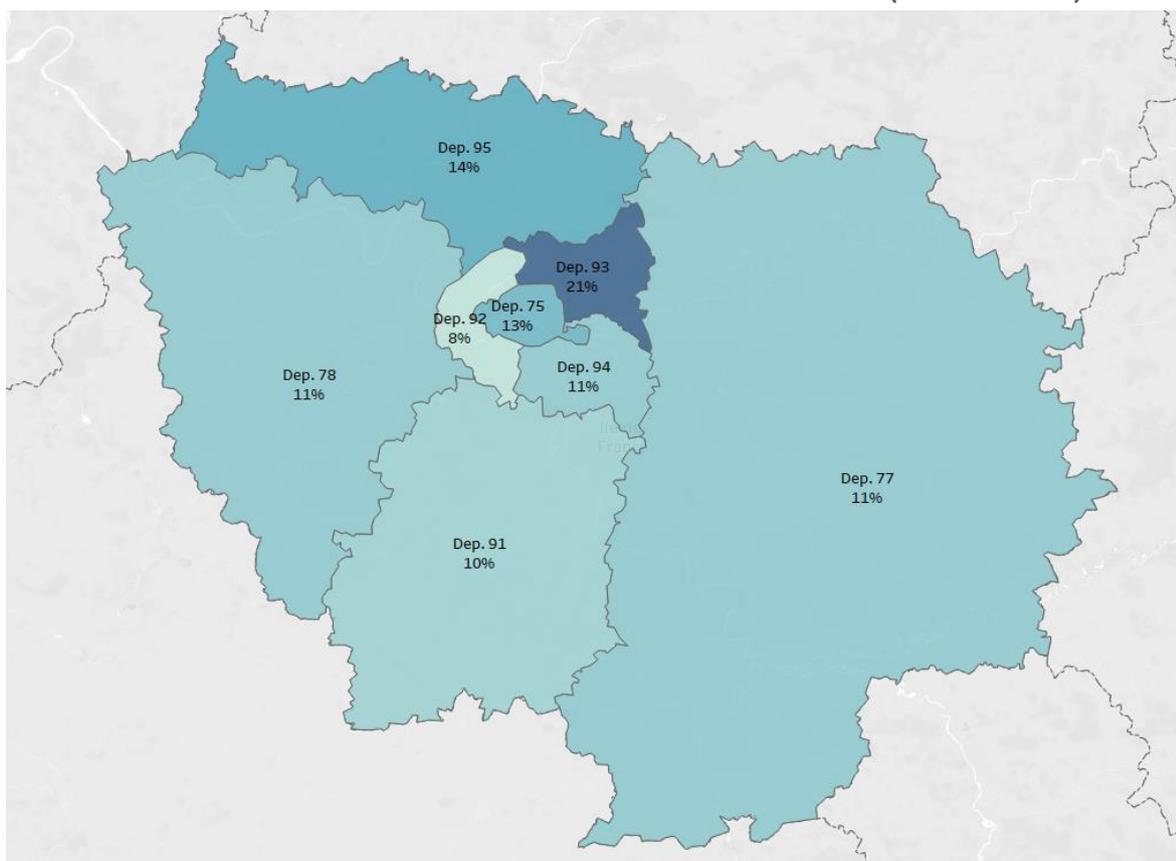
Source : Synergie (extraction janvier 2021)

Champ : Axe 5 OS 8, opérations programmées

Note : Les opérations concernant plusieurs départements apparaissent plusieurs fois

La répartition des participants selon leur lieu de résidence illustre une représentation plus importante des participants des départements les moins favorisés aux actions cofinancées par le FSE. Un participant sur cinq réside en Seine-Saint-Denis, un sur six dans le Val d'Oise, 13% à Paris, reflétant des besoins particuliers dans ces territoires.

REPARTITION DES PARTICIPANTS SELON LEUR LIEU DE RESIDENCE (ÎLE-DE-FRANCE)



Source : Synergie (extraction janvier 2021)

Champ : Axe 5 OS 8, participants des opérations programmées résidants en Ile de France. Seuls les participants résidant en Ile-de-France ont été représentés ici (n=36 220, soit 99% du total des participants).

Une réponse conçue pour toucher et répondre aux besoins des différents publics ciblés

Pour rappel, **36 638 participants** ont bénéficié des actions co-financées par le FSE au titre de l'axe 5 OS8. Les publics cibles de cet axe sont prioritairement les demandeurs d'emploi ou inactifs peu ou pas qualifiés, les jeunes franciliens de 16 à 26 ans sans emploi et peu ou pas qualifiés, les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés ou personnes en situation de handicap, les personnes placées sous-main de justice ou sous protection judiciaire.

Dans les faits :

- Les participants en recherche d'emploi et les inactifs représentent respectivement 90% et 8%, quand 2% des participants étaient en emploi à l'entrée de la formation. Plus de 4 participants sur 10 sont âgés de moins de 25 ans, les 18-25 ans représentant 54% des entrants. La répartition entre les hommes et les femmes est équilibrée ; plus de 8 participants sur 10 ont un niveau de qualification inférieur ou égal au baccalauréat (dont 4 sur 10 n'ont pas de diplôme ou un Brevet des collèges).
- S'agissant des critères habituellement utilisés pour identifier les participants « défavorisés » : 15% sont bénéficiaires de minima sociaux ; 4% sont en situation de

handicap ; au moins 7% sont sans domicile fixe ou à risque d'exclusion⁹ ; et au moins 52% sont d'origine étrangère (de nationalité étrangère ou ayant un parent né à l'étranger).

- Concernant le ciblage spécifique des personnes placées sous-main de justice, les données sur les participants ne permettent pas d'identifier les personnes placées sous-main de justice. Néanmoins, 1300 participants ont été dénombrés pour les opérations qui leur sont spécifiquement destinées.

Un ciblage du public qui s'appuie principalement sur le réseau partenarial existant et la communication ciblée

Le ciblage initial des demandeurs d'emploi et des jeunes a visiblement bien fonctionné et fait l'objet de la satisfaction globale des porteurs, des OI et des ITI. Selon eux, le ciblage des publics dans le POR et les AAP était bien adapté aux besoins des publics. Certaines actions spécifiques, comme « Qualif Jeunes » porté par l'association GRDR, permettent de proposer des actions spécifiques pour une partie du public qu'ils prennent habituellement en charge, un public migrant dans cet exemple.

Les résultats de l'enquête permettent, toute proportion gardée du fait du faible taux de réponse, de confirmer l'effectivité du ciblage. Ainsi, pour les opérations ciblant les jeunes de 16 à 25 ans, cette catégorie représentait 86.7% de l'action en moyenne ; pour les opérations ciblant les publics peu qualifiés, ils représentaient en moyenne 80%. Néanmoins, l'enquête permet d'illustrer certaines difficultés évoquées durant les différents entretiens réalisés. En effet, 10 des 23 répondants estiment avoir rencontré des difficultés pour touche le volume de public visé initialement. Plusieurs motifs sont invoqués, certains conjoncturels comme la crise sanitaire et son impact, d'autres plus structurels comme la difficulté à mobiliser des publics fragiles.

L'enquête permet, en partie, de corroborer les propos de la plupart des porteurs interrogés concernant les éléments facilitateurs à la « captation » des publics : l'antériorité de l'action et sa connaissance par les acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire, l'interconnaissance avec ces derniers pour permettre les orientations et la construction de partenariats spécifiques pour capter plus de public¹⁰.

“ On est présent sur le territoire depuis longtemps. On connaît bien les prescripteurs, pôle emploi, mission locale, on collabore ou on a collaboré avec eux pour d'autres actions. Du coup, c'est assez facile pour faire venir les publics jusqu'à nous. Si ça ne suffit pas, on va à leur rencontre, on participe à des événements sur le territoire, des salons, des réunions qui permettent de présenter l'action. C'est l'ancrage qui compte surtout, plus que la communication qu'on fait à côté. ”

L'ancrage et la connaissance du territoire et ses acteurs est l'élément revenant le plus souvent dans les discours des porteurs. Néanmoins, d'autres canaux ont été évoqués pour « aller vers les publics » :

- **Communication numérique** : sur les réseaux sociaux, via le site internet de la structure ou par le biais de différents portails de l'emploi et/ou de la formation.

⁹ 7% des participants n'ayant pas souhaité répondre à cette question, il est possible que la part de participants dans cette situation soit sous-estimée.

¹⁰ A l'instar de la Cité des Métiers dans le cas de l'opération Qualif' Jeunes portée par GRDR. Les jeunes en questionnement ont été orientés vers l'action alors qu'ils étaient en quête d'informations générales.

- **Présence dans les évènements de l'emploi et de la formation** : forums métiers, salon de l'emploi, salon des étudiants, etc. qui permettent de rencontrer les publics mais également les partenaires des territoires.
- **Communication écrite** : flyers et affiches dans les lieux ressources des publics ciblés (ML, foyers, locaux associatifs, etc).
- **L'encouragement à parler de l'action autour de soi** : nous avons noté que les actions étudiées ciblant les publics précaires fonctionnaient de manière significative par le bouche-à-oreille. Le récit d'expérience d'un proche peut en effet avoir un impact plus important que les conseils d'un ou d'une conseillère rencontré.e ponctuellement.

La plupart des 20 participants interrogés ont été orientés par un partenaire sur l'action à laquelle ils ont participé (Pôle Emploi, Mission Locale, association locale, Cité des Métiers) et n'avaient pas connaissance de l'existence de l'action en amont.

Certains cas particuliers ont été rencontrés, en particulier sur les actions qualifiantes avec une communication élargie (journaux, par exemple) qui permet de toucher plus directement les participants ou encore sur les actions pour les publics les plus précaires (migrants, personnes isolées) pour lesquels le bouche-à-oreille a particulièrement fonctionné.

Une adaptation aux profils et aux besoins qui s'appuie sur une connaissance préalable du public

Selon l'enquête et les entretiens réalisés dans le cadre des études de cas, l'adaptation des actions à différents publics, que ce soit sur la forme du suivi, le contenu des actions, permet de répondre aux besoins des publics, en particulier sur la remobilisation dans les parcours de formation et d'emploi, ainsi que dans l'acquisition de savoir-être. Les apports sont perçus unanimement de manière positive à travers l'enquête et les entretiens avec les porteurs, mais des nuances sont évoquées par ces derniers :

- **Certaines catégories de publics sont en situation de cumul de précarités** et un accompagnement isolé sur l'emploi et l'insertion n'est pas suffisant pour insuffler une dynamique durable, les besoins étant multiples ;
- Souvent évoqué par les OI et les porteurs, **les multiples sas entre la formation pré-qualifiante et la formation qualifiante** et/ou de la formation qualifiante et l'accès à l'emploi, sont facteurs d'insécurisation des parcours des participants, multipliant les risques de rupture¹¹. Le réseau des partenaires est plus rarement mobilisé dans le cadre des suites de parcours dans le cas des actions étudiées.

La variété des contenus des actions a permis de répondre à des besoins diversifiés : qualification, construction de projet professionnel, levée de freins (ex. mobilité, maîtrise de la langue), réinsertion professionnelle pour les PPSMJ, découverte de métiers dans le cadre de reconversion, etc. Les apports évoqués dans les résultats de l'enquête montrent une diversité de gain pour les participants, selon les porteurs : gain d'autonomie, de confiance en soi, d'ouverture, de remobilisation.

¹¹ Les porteurs d'actions qualifiantes sont moins nuancés sur la réponse aux besoins des publics avec des besoins et des suites de parcours tournés vers l'accès à l'emploi

Les participants interrogés sur les actions amont à la qualification ont mis en avant, un sentiment d'écoute et d'accompagnement qui leur a apporté de la motivation et a participé à leur remobilisation. Dans la plupart des cas, leurs besoins en termes d'emploi et de formation ont été compris et le contenu qui leur a été proposé était adapté à ces besoins. De même, ils ont globalement apprécié l'adaptation du rythme de la formation à leurs contraintes personnelles et/ou familiales. Dans le cas des actions visant les demandeurs d'emploi les moins diplômés ayant des lacunes sur les connaissances de base, un module était proposé afin de remettre à niveau, ou le stagiaire était renvoyé vers une autre action pouvant être menée en parallèle.

En définitive, sur la base des actions étudiées et des divers entretiens, il est constaté que les actions qui sont construites à la croisée des besoins du territoire et du public, qui misent sur les relations avec les partenaires locaux, et qui proposent des modalités d'accompagnement adaptées à la situation des publics, maximisent la qualité de la réponse apportée aux besoins du publics.

La réponse aux enjeux du numérique

Pour rappel, deux modalités de déploiement ont été utilisées sur cet axe : un AAP régional (« contenu numérique dans les domaines de l'e-éducation et l'e-santé ») et des ITI.

L'AAP 2016-2018 de la Région visait, au regard des disparités d'appropriation des usages et contenus numériques, à mettre les nouvelles technologies au service de projets de développement innovants dans les domaines de l'éducation, et de la santé.

Sur la base des études de cas et des documents relatifs aux opérations cofinancées, les actions répondent **à la fois à des enjeux d'appropriation des nouveaux usages du numérique (plateforme à visée centralisatrice pour simplifier, e-learning), mais également, à des besoins spécifiques** (nouvelles modalités d'apprentissage linguistique).

En outre, l'apport financier des fonds européens a été important pour développement de ces actions d'innovation dans le champ du numérique. **Les financements et les levées de fond sont perçus comme essentiels dans le développement des actions d'innovation** pour les porteurs interrogés car ils permettent le recrutement des collaborateurs et des investissements dans des outils, dans un contexte où les financements publics se font, selon eux, plus rares.

La réponse qu'ils apportent est perçue positivement par les utilisateurs car permet de faciliter ou de renouveler des approches, que ce soit dans l'apprentissage des langues, la mise à disposition de ressources de professionnalisation pour les étudiants ou encore la digitalisation des modes de fonctionnement et de collaboration (cf. action « Favoriser l'insertion des jeunes par l'interaction et le partage »).

LA QUALITE, L'EFFICACITE ET L'EFFICIENCE DES ACTIONS CONDUITES



Q2 : Dans quelle mesure les actions soutenues favorisent-elles l'accès à la qualification et l'élévation du niveau de qualification des participants ?

La réponse à ces questions évaluatives s'appuie prioritairement sur l'analyse des données Synergie, sur les entretiens qualitatifs menés auprès des structures bénéficiaires et des professionnels et sur les résultats de l'enquête participants.

Quatre types d'actions menées avec des constantes fortes dans les modalités d'accompagnement

Plusieurs catégories d'actions peuvent être co-financées par le FSE au titre de l'axe 5 OS8 du POR Île-de-France : **accompagnement des jeunes franciliens vers la qualification et l'emploi, augmentation de l'employabilité des publics spécifiques, augmentation de l'employabilité des franciliens les moins qualifiés et augmentation de l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi.**

Pour rappel, l'analyse des données Synergie montre que la répartition des actions par catégorie est variable : 39% des opérations correspondent à l'axe « augmenter l'employabilité des franciliens les moins qualifiés », 28% des opérations « augmenter l'employabilité des publics spécifiques », 20% des opérations « accompagnement des jeunes franciliens vers la qualification et l'emploi », 13% des opérations « augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi ».

Si la répartition des opérations est diversifiée, on remarque néanmoins que la catégorie « augmenter l'employabilité des franciliens les moins qualifiés » rassemble 77% du nombre total des participants et 76% du coût total programmé, illustrant l'accent mis sur l'accompagnement des personnes peu ou pas qualifiés, sans que la variable de l'âge ne rentre en compte. Par ailleurs, une opération sur cinq relève de l'accompagnement des jeunes Franciliens vers la qualification et l'emploi, avec un coût moyen par opération de 2,5 M€ et un coût moyen par participant nettement supérieur à la moyenne (8 000€).

Les opérations destinées aux publics spécifiques représentent quant à elles 28% des opérations, pour 4% du coût total et 4% des participants. Enfin, 13% des opérations visent à augmenter l'employabilité et la qualification des Franciliens sans emploi, représentant 1% du coût total programmé et des participants. C'est dans cette catégorie que les coûts sont les plus faibles (coût moyen par opération < 180 K€ et coût moyen par participant < 3 000 €).

Les tableaux ci-dessous illustrent des actions réalisées sur les différents volets, lesquelles illustrent des démarches assez semblables¹².

¹² Nous citons principalement en exemple des opérations ayant fait l'objet d'études de cas afin d'illustrer les différentes approches, en fonction de la catégorie affiliée.

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS « ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES FRANCILIENS VERS LA QUALIFICATION ET L'EMPLOI »

Structure bénéficiaire	Opération	Description de l'action
GRDR	<i>Qualif' Jeunes : un cycle d'accompagnement vers l'emploi</i>	Le projet vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de 72 jeunes âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés et/ou éloignés de l'emploi habitant en priorité dans les 18,19 et 20ème arrondissement de Paris. Porté en partenariat avec la Cité des Métiers de la Villette, le projet consiste en des cycles d'accompagnements individuels et d'ateliers collectifs de trois mois afin de favoriser la qualification et l'emploi des jeunes sur 2 ans. Le projet répond à 4 principaux sous objectifs : (1) renforcer l'acquisition de compétences et de savoir-être des jeunes ; (2) aider à la co-construction d'un projet professionnel ; (3) mettre en relation avec des acteurs et dispositifs de l'emploi ; (4) favoriser l'autonomie des jeunes dans leurs démarches professionnelles.
SYMPAV	<i>Création d'un pôle ressources et formations</i>	Le projet consiste en la création d'un Pôle Ressources et Formations aux métiers de la production mécanique industrielle et plus spécifiquement aéronautique sur le site de Paris-Villaroche. Le pôle vise à répondre, entre autres, à la demande de formations « modulables et adaptables » de jeunes inactifs et demandeurs d'emploi pour les besoins en recrutement des entreprises situées sur l'aérodrome de Paris Villaroche, et du département de Seine-et-Marne.

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS « AUGMENTER L'EMPLOYABILITE DES PUBLICS SPECIFIQUES »

Structure bénéficiaire	Opération	Description de l'action
Justice Deuxième chance	<i>Réinsertion des personnes sous-main de justice par le retour à l'emploi</i>	Ce projet fédère un noyau de partenaires d'entreprises et d'associations ainsi que des acteurs institutionnels tels que l'Administration Pénitentiaire. L'association met en place un suivi permettant de les préparer au mieux à l'emploi, de diagnostiquer d'éventuels freins à leur réinsertion, et de les mettre en lien avec leur réseau de partenaires de SIAE (Structures de l'Insertion par l'Activité Economique) ou d'entreprises. Il s'agit de créer un retour à l'emploi adapté à la situation du candidat, pour assurer la pérennité de son parcours.
CER Paris Rive Gauche	<i>Opérateurs en logistique pour jeunes PJJ</i>	Portée par le CER Paris Rive Gauche – ECF Paris Sud, cette opération propose une formation dans le secteur de la logistique et s'adresse à un public de faible niveau de qualification constitué principalement de jeunes sous protection judiciaire. Les connaissances du milieu de l'entreprise acquises lors de la formation faciliteront la suite du parcours de formation et/ou l'intégration dans l'entreprise. Cette opération est le résultat d'un partenariat de longue date entre le Service Territorial Éducatif d'Insertion de la

		Protection Judiciaire de la Jeunesse du Val-de-Marne. Les validations visées sont une ou plusieurs catégories du CACES R389 et l'attestation SST.
--	--	--

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS « AUGMENTER L'EMPLOYABILITE ET LA QUALIFICATION DES FRANCILIENS SANS EMPLOI »

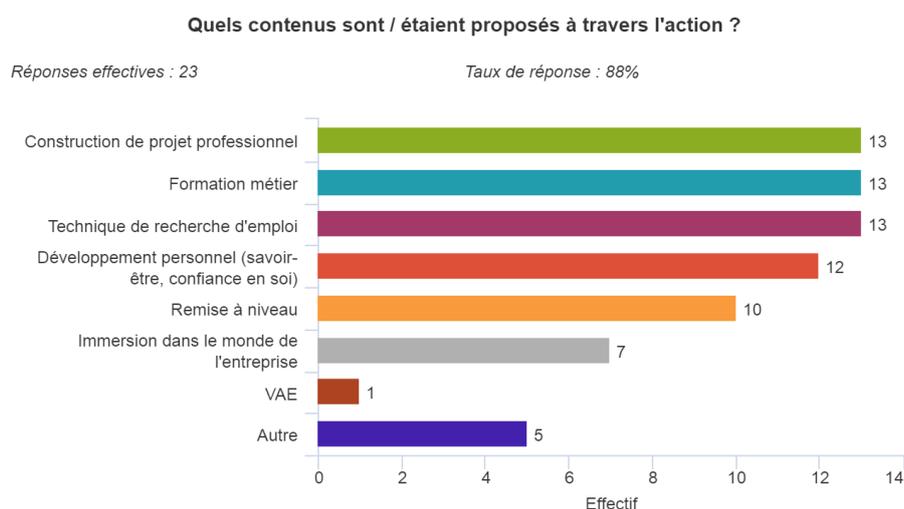
Structure bénéficiaire	Opération	Description de l'action
Fondation d'Auteuil	<i>Pro'pulse Meudon</i>	Pro'pulse permet de développer de l'apprentissage et de faire de cette voie un parcours de réussite. L'action se décompose en 3 parcours : métiers des espaces verts, métiers de l'horticulture, métier d'électricien. L'objectif est de redonner confiance aux jeunes, de valider un projet professionnel et signer un contrat d'apprentissage. Un accompagnement d'une semaine est proposé au terme du parcours pour la recherche du contrat d'apprentissage.
GIP 75	<i>Réussir son insertion professionnelle</i>	L'objectif recherché de ce projet est d'accompagner de A à Z le demandeur d'emploi dans son insertion et reconversion professionnelle grâce à une écoute attentive et un grand professionnalisme des intervenants. Le dispositif comprend deux modules complémentaires : Le bilan de compétences et un module de coaching individualisé. Il va permettre à ce public d'aborder beaucoup plus sereinement son entrée dans le monde professionnel.

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS « AUGMENTER L'EMPLOYABILITE DES FRANCILIENS LES MOINS QUALIFIES »

Structure bénéficiaire	Opération	Description de l'action
Région IDF	<i>PRC 4</i>	Le marché PRC4 a pour objet la réalisation d'actions qualifiantes de formation à destination des demandeurs d'emploi d'Île-de-France dans les secteurs suivants : sanitaire et social ; hôtellerie-restauration-alimentation-tourisme ; commerce-vente-distribution ; tertiaire administratif et financier ; cadre de vie ; enseignement-formation ; sport-animation ; coiffure-esthétique. 2 ^{nde} reconduction du PRC, le PRC est découpé en 26 lots avec 85 à 100 organismes mobilisés chaque année pour l'ouverture de 1500 à 2500 sessions de formation.
Groupe SOS Solidarité	<i>Practice</i>	Le programme "Practice" vise à favoriser l'employabilité et le retour à l'emploi et/ou à la formation des habitants de l'ITI de Paris et des franciliens peu qualifiés cumulant plusieurs facteurs de vulnérabilités (situations d'addiction, handicap suite à maladie chronique, placement sous-main de justice, ...). Pour cela, il mobilise des outils adaptés aux besoins et aux compétences des personnes accompagnées, en associant remobilisation, acquisition des compétences-clés et mise en situation.

Quelle que soit la nature des actions financées, les ambitions des porteurs d'actions non qualifiantes sont globalement similaires : **il s'agit d'accompagner les différents publics vers la qualification et/ou l'emploi** en mobilisant différentes approches et outils permettant de s'adapter aux spécificités des profils. La mise en place d'un suivi individuel est, pour les porteurs interrogés, l'une des clés de la réussite des opérations, permettant d'apporter une motivation supérieure aux participants.

CONTENUS DES ACTIONS DES REpondANTS A L'ENQUETE (SOURCE : ENQUETE ; HORS PRFE REGION)



Des participants globalement satisfaits de la qualité des actions

La plupart des structures porteuses interrogées n'ont pas mis en place de questionnaire de satisfaction auprès des participants. Aussi, notre propos s'appuiera uniquement sur les entretiens réalisés à l'occasion des études de cas auprès des porteurs et des 20 participants interrogés.

Les bénéficiaires interrogés dans le cadre des études de cas ont exprimé un bon niveau de satisfaction quant à la réponse à leurs besoins initiaux. Les besoins en termes d'acquisition d'outils relatifs à la recherche d'emploi ou de formation (CV, préparation entretien, etc.) ont été bien considérés. Surtout, la plupart des bénéficiaires ont évoqué, lorsqu'un suivi individuel était proposé, une **grande disponibilité des accompagnateurs, ainsi qu'une écoute** qu'ils n'ont pas forcément trouvée chez d'autres acteurs de l'emploi (ML, Pôle Emploi, etc.).

Plus précisément, pour les porteurs et les participants interrogés, peu importe la visée et le contenu de l'action, des éléments de satisfaction sont récurrents :

- **L'apport d'un suivi individualisé dépassant souvent les attentes initiales :** le suivi individualisé et personnalisé est la plus grande source de satisfaction des participants aux actions intégrant cette dimension. Cette approche, souvent couplée à des ateliers au format collectif pour permettre l'échange et la rencontre avec d'autres individus, permet aux participants de bénéficier d'une écoute attentive et des conseils personnalisés.

L'investissement humain des conseillers/référents/animateurs est reconnu par les participants, certains ayant exprimé une profonde gratitude.

“ Mon objectif était de trouver un travail et la conseillère m'a écouté, elle ne s'est pas vraiment arrêtée sur le fait que je n'avais pas de diplôme et elle m'a envoyé vers une entreprise qui est devenue mon employeur. Elle était toujours là quand j'avais besoin, même après, ma situation actuelle découle de ça, j'ai pu trouver un logement, une situation plus stable. Franchement je lui dois tout. (entretien participant, action PPSMJ – Association J2C) ”

- **Une capacité de remobilisation par l'apprentissage de compétences techniques et/ou de savoir-être** : les actions étudiées ont permis de montrer la capacité de remobilisation de certains formats, en particulier pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Que ce soit des femmes, parfois seules, en reprise d'activité après des années à s'occuper de leurs enfants, des jeunes non diplômés sous-main de justice ou encore des migrants en cours d'apprentissage de la langue française, les actions ont permis de (re)mobiliser ces personnes en travaillant sur les compétences transversales (travailler un CV, se présenter, maîtriser les outils de la recherche d'emploi, etc.) afin de les rendre plus autonomes, les valoriser, et finalement leur faire gagner l'estime et la confiance en soi nécessaire à la réalisation du projet professionnel.

“ On a pu construire mon projet pas à pas, travailler l'idée 1 du CAP tapisserie pour siège et chercher des pistes d'emploi plus urgentes en attendant de trouver la formation. [...] je garde la tapisserie en tête même si je me concentre sur mon CDD actuel qui m'intéresse beaucoup. Ce j'en retiens, c'est vraiment la confiance, que je pouvais y arriver et que je sais comment maintenant. (entretien participant, action Réussir son insertion professionnelle – GIP 75) ”

- **Une souplesse d'adaptation aux contraintes et aux besoins des participants** : remobiliser des individus éloignés de l'emploi en amont de la qualification ou sécuriser la montée en compétences d'individus inscrits dans des formations qualifiantes, nécessite d'adopter une certaine souplesse. Dans le cadre des actions non-qualifiantes (moins contraintes que les actions qualifiantes), l'adaptation aux contraintes personnelles (famille, santé, mobilité, outils informatiques) fut appréciée par les participants. Cela leur permet de minimiser l'impact de ce que certains ont appelé « sacrifice » de leur temps dans le sens où, pour les plus précaires, le temps passé en formation n'est pas utilisé pour un travail alimentaire. A ce titre, l'urgence financière a été plusieurs fois citée comme motif récurrent d'abandon de parcours. En plus de l'adaptation aux contraintes, l'adaptation aux besoins des stagiaires est aussi primordiale. Les études de cas ont montré que pour beaucoup d'opérations, le FSE a permis de créer et/ou développer une offre plus étoffée. Cette diversité de l'offre, conçue en fonction du public et des caractéristiques du territoire, vise à répondre aux besoins diversifiés des stagiaires pour les maintenir leur implication (cf. action Plateforme linguistique, ITI Grand Paris Grand Est).

Néanmoins, l'une des actions étudiées invite à la nuance concernant la gestion des participants durant la crise sanitaire. Pour les stagiaires en cours de formation durant cette période, la formation semble

s'être arrêtée de façon assez brutale et sans reprise de contact par la suite. Nous ignorons s'il s'agissait de cas isolés et ne pouvons tirer de conclusion.

Des effets quantifiables sur la montée en qualification et difficilement mesurable sur la remobilisation et le développement des compétences

36% du total des participants ont obtenu une qualification au terme de leur parcours. Néanmoins, les résultats vont au-delà du fait des actions financées qui ne visent pas uniquement la qualification. Les entretiens réalisés dans le cadre des études de cas et les réponses à l'enquête ont montré un regard globalement positif sur la remobilisation et/ou la montée en compétences pour les participants.

Des écarts importants en termes de coût moyen par participant selon les types d'action

Les données Synergie ne permettent pas de croiser les coûts par opération et l'indicateur « formation menée jusqu'à son terme ».

Les coûts par type d'opération et par participant restent des indicateurs intéressants en termes d'efficacité de l'action. **Ainsi, les opérations portées par la Région IDF ont le coût moyen par participant le plus élevé avec 7 178€/participant.** Ce coût important s'explique en partie par une offre régionale essentiellement tournée vers les actions qualifiantes. En fonction du type de bénéficiaire, le coût moyen par participant varie entre 1 250€ (EPL) à 6 000€ environ (OF), voire 7 000€ pour les opérations du PRFE.

COÛTS MOYENS PAR TYPE DE BÉNÉFICIAIRE

Type de bénéficiaire	Nb opérations	Coût moyen par opération	Nb participants	Coût moyen par participant *
Association	29	310 010 €	1 461	2 462 €
Autre	11	209 863 €	237	5 911 €
CR IDF	14	19 240 860 €	30 984	7 178 €
E2C	8	963 905 €	1 866	2 831 €
EPL	9	134 245 €	313	1 259 €
EPT, autres coopérations territoriales	10	537 893 €	887	4 810 €
GIP FCIP, universités	5	286 196 €	114	5 038 €
OF	28	316 841 €	776	5 630 €
Total	114	2 677 822 €	36 638	6 637 €

Source : Synergie (extraction janvier 2021)

Champ : Axe 5 OS 8, opérations programmées

* calculé sur les seules opérations comportant au moins 30 participants, au sens du FSE

Le détail par catégorie d'action corrobore un coût plus important pour les actions proposant un accompagnement des jeunes vers la qualification. **Une opération sur cinq relève de l'accompagnement des jeunes franciliens vers la qualification et l'emploi, avec un coût moyen par opération de 2,5M€ et un coût moyen par participant nettement supérieur à la moyenne (8 000€).** C'est dans la catégorie des actions visant à « augmenter l'employabilité et la qualification des

franciliens sans emploi » que les coûts sont les plus faibles avec un coût moyen par opération inférieur à 180 K€ et un coût moyen par participant inférieur à 3 000€.

COÛTS MOYENS PAR CATEGORIE D'ACTION

Catégorie d'action	Nb opérations	Coût moyen par opération	Nb participants	Coût moyen par participant *
Augmenter l'employabilité des franciliens les moins qualifiés	44	5 293 730 €	28 208	6 491 €
Accompagner les jeunes franciliens vers la qualification et l'emploi	23	2 496 667 €	6 559	8 120 €
Augmenter l'employabilité de publics spécifiques	32	382 619 €	1 394	3 588 €
Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi	15	178 697 €	477	2 415 €
Total	114	2 677 822 €	36 638	6 637 €

Source : Synergie (extraction janvier 2021)

Champ : Axe 5 OS 8, opérations programmées

* calculé sur les seules opérations comportant au moins 30 participants, au sens du FSE

De manière générale, ces données relatives au coût des opérations sont à mettre en perspective avec les impacts sur le retour à l'emploi et l'amélioration de l'employabilité.

LES IMPACTS SUR LE RETOUR A L'EMPLOI ET L'EMPLOYABILITE



Q3 : Dans quelle mesure le soutien à ces actions a-t-il permis de sécuriser le parcours des demandeurs d'emploi ? (Impact)

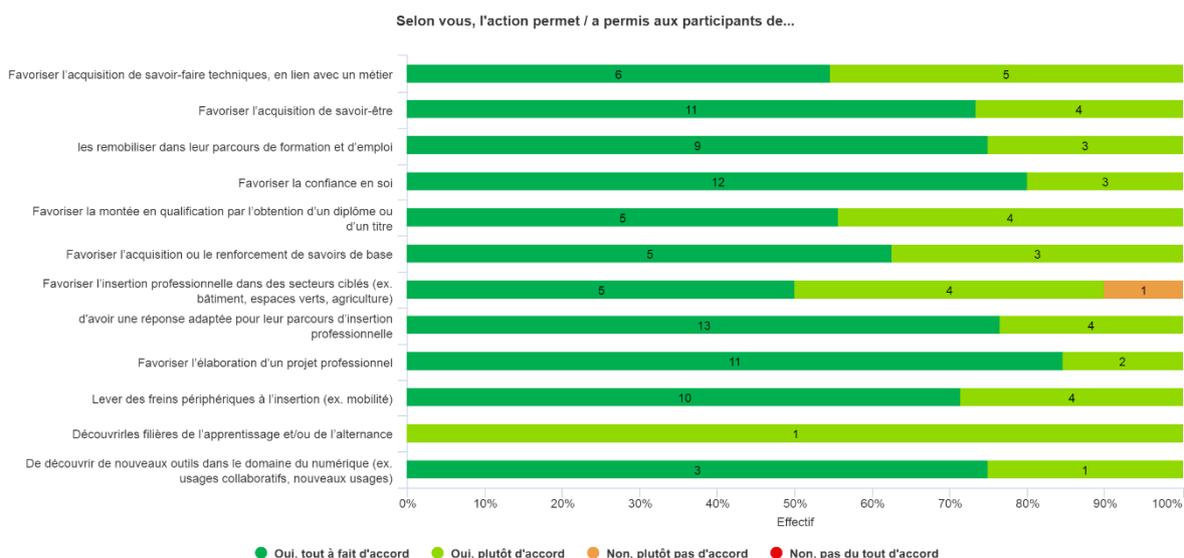
La réponse à cette question évaluative s'appuie prioritairement sur l'analyse des données Synergie, sur les entretiens qualitatifs avec les OI, ITI et dans le cadre des études de cas.

Un impact globalement positif sur la sécurisation des parcours

L'impact des actions soutenues sur la sécurisation des parcours des participants est globalement favorable. Même si des nuances ont été émises sur la non-maîtrise des temps de latence entre la sortie de la formation et l'entrée en emploi/en formation qualifiante, les actions suivies semblent agir positivement sur les parcours pour les porteurs, les OI et ITI interrogés. Que l'issue du parcours s'inscrive dans un retour à l'emploi, une entrée en formation ou la poursuite de la construction de projet de manière individuelle, les porteurs considèrent que l'action participe à la sécurisation par l'apport d'outils à la recherche d'emploi et/ou une qualification dans des secteurs en tension. La remobilisation et la confiance en soi permettent de renforcer cette sécurisation.

L'enquête, malgré ses limites, illustre les apports de l'action pour les participants, lesquels favorisent la sécurisation des parcours.

REPONSES A LA QUESTION « SELON VOUS, L'ACTION PERMET / A PERMIS AUX PARTICIPANTS DE... » (ENQUETE)



Ainsi, les 5 apports qui soulèvent le plus d'accords sont, par ordre d'importance :

- « Avoir une réponse adaptée pour leurs parcours d'insertion professionnelle »
- « Favoriser la confiance en soi »
- « Favoriser l'acquisition de savoir-être »
- « Favoriser l'élaboration d'un projet professionnel »
- « Lever des freins périphériques à l'insertion »

Ces items ont été fréquemment évoqués durant les études de cas. Bien conscients de la limite de la limite des transitions entre sortie de formation et entrée en emploi/formation, en particulier pour les plus vulnérables, ces apports permettent d'œuvrer selon eux dans le sens d'une sécurisation des parcours.

Les études de cas ont permis de mettre en lumière l'effet de l'accompagnement individuel sur la réduction du taux d'abandon. En effet, pour les actions proposant un accompagnement renforcé, que ce soit pour les jeunes ou les plus précaires, les situations d'abandon sont restées à la marge. De même, les prestataires des actions qualifiantes ont mis en avant des situations d'abandon minoritaires du fait, selon eux, de la motivation à s'inscrire dans une action qualifiante assez courte, avec des espoirs nourris d'accès à l'emploi au terme de celle-ci.

Les porteurs ont également mis en avant l'impression d'une variable de genre dans les situations d'abandon. Ainsi, et le propos était présent dans les actions en amont à la qualification, les femmes se retrouvent plus souvent que les hommes en abandon de la formation. En effet, la gestion domestique est plus présente pour ces dernières, parfois au point de rendre impossible la continuité de la formation.

Les données Synergie ne permettent pas de valider ou d'invalider cette impression des porteurs. On remarque, au contraire, que les hommes vont légèrement moins au terme de la formation que les

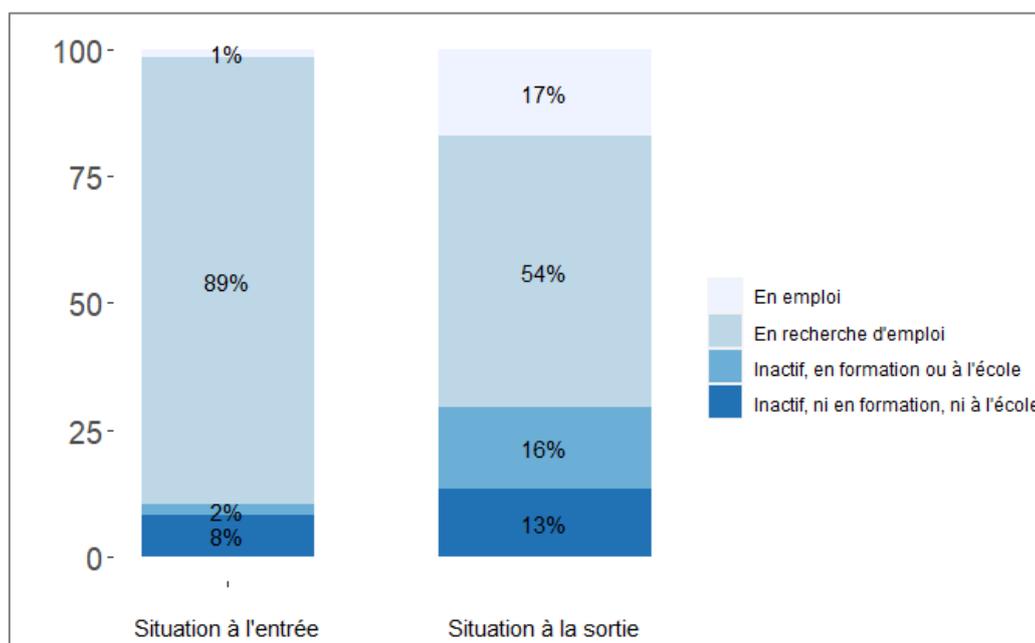
femmes, toutes opérations confondues : 22% des hommes n'ont pas été au terme, contre 18% des femmes¹³.

Pour nuancer, certains OI et ITI interrogés ont évoqué des difficultés relatives à la crise sanitaire. Ainsi, ils ont eu écho de plusieurs types de situations récurrentes rencontrés par les porteurs avec des abandons de formation plus nombreux à cause du confinement, d'un état psychologique fragile, de l'absence d'équipement information ou d'évolution dans le projet. A contrario, certaines formations ont vu s'accélérer les entrées avec des mises en chômage partiel, le blocage des recherches d'emploi ou encore le besoin de se reconverter professionnellement. Ces retours, même partiels, invitent à considérer les facteurs conjoncturels dans la sécurisation des parcours.

Un impact positif sur le retour à l'emploi et la situation à 6 mois pour plus d'un stagiaire sur deux

L'analyse de Synergie permet d'isoler les impacts en matière d'emploi. Sur les 36 638 participants inscrits dans Synergie, 25 924 ont été enregistrés comme sortants¹⁴. **La part de participants en emploi est passée de 2% à 16% entre l'entrée et la sortie.** Parallèlement, la part de personnes en recherche d'emploi a nettement diminué puisqu'elle est passée de 89% à 54%. Les poursuites en formation concernent 16% des participants à la sortie, ce qui est à mettre en lien avec l'objectif d'accompagnement à la qualification qui constitue un des axes de l'OS 8. La part d'inactifs (ni à l'école ni en formation) a cependant augmentée, passant de 8% à 13%.

EVOLUTION DES SITUATIONS ENTRE L'ENTREE ET LA SORTIE DE L'OPERATION (SOURCE : SYNERGIE, EXTRACTION AXE 5 OS8, JANVIER 2021)



¹³ Ces statistiques sont à prendre avec prudence car la donnée « Formation suivie jusqu'à son terme » n'est pas renseignée pour 34% des hommes et 28% des femmes. Nous avons effectué cette proportion seulement sur la base des données renseignées.

¹⁴ L'indicateur « formation menée jusqu'à son terme » n'a pas été utilisé car insuffisamment renseigné dans Synergie. Pour les répondants à l'enquête, 7 participants sur 10 ont mené l'opération à son terme (68%), dont entre 80 et 100% au terme pour la moitié des répondants.

L'effet genre est peu présent. La distinction de l'entrée et sortie par la variable du genre a montré des situations assez similaires pour les femmes et les hommes : la part de demandeurs d'emploi diminue au profit de l'emploi (17%) et de l'entrée en formation (15% et 16% respectivement). A la sortie, deux tiers des participants, hommes ou femmes, demeurent demandeurs d'emploi ou inactifs sans être à l'école ni en formation.

17% des participants se retrouvent en emploi à la sortie de la formation. Nous ignorons si l'emploi occupé est en lien avec la formation qualifiante ou le projet professionnel élaboré. **Néanmoins, pour 45,3% d'entre eux, l'emploi obtenu est considéré durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois).** Le retour à l'emploi temporaire (intérim, CDD de moins de 6 mois) concernait 45.6% d'entre eux. 6,8% ont bénéficié d'un emploi aidé et 2.3% se sont lancés dans une activité indépendante (création ou reprise d'entreprises).

L'enquête réalisée sur la situation à 6 mois demandée par la Commission montre un impact plutôt positif sur le retour à l'emploi. Ainsi, 56% des participants sont en emploi 6 mois après leur sortie, soit 40 pts de plus qu'à la sortie immédiate. Si les effets à la sortie variaient peu entre les hommes et les femmes, l'écart se creuse 6 mois plus tard avec 60% des hommes en emploi, contre 53% pour les femmes. Pour les plus de 54 ans, le retour à l'emploi à 6 mois concerne environ 50% des participants avec un léger écart d'environ 2 points en faveur des hommes (49.3% pour les hommes, 47.1% pour les femmes).

III. CONCLUSIONS EVALUATIVES

Questions évaluatives (registre d'évaluation)	Critères de jugement	Conclusions et points clés
<p>1 – Dans quelle mesure les actions soutenues répondent aux enjeux territoriaux et aux problématiques des personnes éloignées de l'emploi ?</p> <p>(Pertinence de l'action)</p>	1.1. Les actions financées par la Région à destination des demandeurs d'emploi sont en concordance avec les besoins des territoires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le fonctionnement par AAP Régional ainsi que les actions portées par la Région, grâce à l'action des OI et ITI dans les territoires permet de financer des actions en concordance avec les besoins de ces derniers grâce à la connaissance du terrain. ▪ Les publics effectivement touchés par les actions correspondent globalement aux publics ciblés dans le cadre du POR (jeunes, peu qualifiés, PPSMJ). Néanmoins, Le nombre de personnes handicapées participants aux actions est largement en deçà de leur proportion dans la population (4% du total des participant, 7% de la population reconnue administrativement et 15% confronté à une forme de handicap ressentie, en 2014, selon l'INSEE). ▪ Les actions soutenues dans le cadre de l'axe 7 OS11 répondent aux enjeux du numérique par la promotion de nouveaux modes d'apprentissage (linguistique en particulier) et par la création d'outils permettant de faciliter l'interaction et la collaboration.
	1.2. Les actions soutenues correspondent aux profils et besoins des demandeurs d'emploi	
	1.3. Les actions soutenues répondent aux enjeux franciliens des usages numériques en formation (OS11)	
<p>2 – Dans quelle mesure les actions soutenues favorisent-elles l'accès à la qualification et l'élévation du niveau de qualification des participants ?</p> <p>(Efficacité et qualité des actions)</p>	2.1. Les participants sont remobilisés et développent de nouvelles compétences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les participants sont remobilisés et développent de nouvelles compétences dans une majeure partie des cas. Cette remobilisation est notamment facilitée grâce, quand c'est le cas, à un suivi individualisé très apprécié, et la possibilité de réaliser des ateliers répondant directement à leurs besoins.
	2.2 Le niveau de qualification des participants augmente	

Questions évaluatives (registre d'évaluation)	Critères de jugement	Conclusions et points clés
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 36% des participants ont obtenu une qualification au terme de leur formation. Selon les OF interrogés dans le cadre du PRC, plus de 80% des présents à l'examen ont réussi ce dernier. Les propos des services de la Région interrogés pour les actions PEE/PRC/PPSMJ vont dans le sens d'une amélioration du niveau de qualification et des taux d'abandon assez faibles, autour de 15%.
<p>3 – Dans quelle mesure le soutien à ces actions a-t-il permis de sécuriser le parcours des demandeurs d'emploi ?</p> <p>(Impact)</p>	3.1. Un accompagnement renforcé est mis en place au cours des parcours de formation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'introduction d'un accompagnement dans le cadre des parcours n'est pas systématique. Cette modalité était néanmoins présente pour la majorité des actions étudiées dans le cadre des études de cas de l'axe 5 OS8. ▪ La poursuite de l'action jusqu'à son terme concerne la majorité des stagiaires. La mise en place d'un accompagnement renforcé et le développement d'une réponse adaptée aux besoins de la personne limitent les risques d'abandon en cours de parcours. ▪ Grâce aux apports de connaissances des actions, l'autonomie procurée et la confiance en soi souvent restaurée, l'employabilité des publics augmente avec des effets pérennes observés chez certains participants interrogés. ▪ A la sortie de la formation, sur les 17% de participants en emploi, 45.3% sont en emploi durable. Six mois après la sortie de l'action, 56.3% des participants sont en emploi.
	3.2. Les participants poursuivent l'action jusqu'à son terme	
	3.3. L'employabilité des publics augmente	
	3.4. Les publics ciblés accèdent à un emploi de qualité	
4- La stratégie de déploiement du FSE a-t-elle permis de faire	4.1. Le FSE permet aux structures bénéficiaires d'accompagner un plus grand nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le financement FSE a permis aux projets existant avant le co-

Questions évaluatives (registre d'évaluation)	Critères de jugement	Conclusions et points clés
<p><i>émerger de nouveaux projets (dont des projets innovants) ?</i></p> <p><i>Dans quelle mesure le FSE constitue-t-il une plus-value spécifique pour les actions soutenues ?</i></p> <p><i>(Opportunité du financement et effet levier)</i></p>	<p>4.2. Le FSE permet de renforcer la qualité des formations et des accompagnements</p> <hr/> <p>4.3. Le FSE a permis de conduire certaines expérimentations, d'introduire de nouvelles modalités d'intervention (innovations)</p>	<p>financement d'augmenter la volumétrie de public accueilli et de gagner en ampleur. Il permet également dans certain cas d'accroître le partenariat autour des actions, ce qui facilite l'interconnaissance, le nombre de prescriptions ainsi que les suites de parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les actions d'accompagnement financées dans le cadre du FSE sont majoritairement des actions d'accompagnement renforcé. Concernant les formations, le FSE permet de financer un accompagnement plus individualisé des stagiaires. ▪ En revanche, le FSE engendre de nombreuses difficultés pour les porteurs, en termes de trésorerie, de temps dédié à la gestion administrative, et de manque de clarté des règles. Pour certains, ces difficultés sont si importantes qu'elles impactent négativement la qualité des projets ▪ Le FSE constitue un réel effet levier pour les nouveaux projets, en particulier ceux s'adressant à des publics spécifiques. De même pour les actions relatives à l'axe 7 OS11, le FSE a permis de financer les projets innovants. ▪ La notion d'innovation est plus ou moins présente selon les projets. Le FSE, par ses modalités de financement, n'encourage pas la prise de risque des porteurs et donc la création de projets innovants non expérimentés au préalable.
<p><i>5- Dans quelle mesure ces actions s'articulent-elles avec</i></p>	<p>5.1. Les différentes modalités d'intervention (AAP, OI, ITI) sont complémentaires et lisibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les différentes modalités d'intervention de la Région sont

Questions évaluatives (registre d'évaluation)	Critères de jugement	Conclusions et points clés
<p><i>les actions menées dans le cadre d'autres stratégies régionales et nationales ?</i></p> <p><i>(Cohérence)</i></p>	<p>5.2. Les objectifs des actions soutenues sont cohérents avec les objectifs des actions menées dans le cadre des stratégies régionale et nationale</p> <hr/> <p>5.3. Les actions soutenues s'articulent de manière efficace et pertinente et/ou ne sont pas redondantes avec les actions menées dans le cadre des stratégies régionale et nationale</p>	<p>complémentaires mais souffrent d'un manque de lisibilité et de clarté pour les bénéficiaires et les autres financeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'articulation entre les actions ne va pas de soi. Les entretiens menés mettent en avant que la coordination avec la DGEFP, la DREETS et les CD n'est pas menée en amont. Néanmoins, selon eux, cela ne se traduit par des redondances majeures. <p>* <i>Les conclusions relatives à cette question seront approfondies, dans la mesure du possible, dans le cadre du rapport final.</i></p>

IV. RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent ont été élaborées sur la base des conclusions de l'évaluation et mises en discussion lors d'un atelier de co-production associant les services de la Région (Direction des fonds européens et direction opérationnelle en charge de la formation).

Elles sont organisées autour de deux grands volets :

1. Le contenu des actions à privilégier pour renforcer la plus-value du FSE dans les années à venir (programmation FSE+ 21-27) ;
2. Les évolutions à apporter dans les modalités de mise en œuvre du prochain PO.

LE CONTENU DES ACTIONS A PRIVILEGIER DANS LE PROCHAIN POR

Rappel des principaux constats conduisant aux recommandations :

NB : les constats issus de l'évaluation sont complétés d'éléments de débat ayant eu lieu lors de l'atelier de co-production des recommandations.

L'évaluation a mis en évidence que le POa a permis de cofinancer une diversité d'opérations en faveur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des publics spécifiques, qui répondent globalement aux besoins des territoires et des publics en termes de préqualification et de qualification. En revanche, le public des demandeurs d'emploi en situation de handicap a été plus difficile à toucher.

En termes de résultats :

- 36% des participants (toutes actions confondues qualifiantes et non qualifiantes) ont obtenu une qualification au terme de leur formation.
- La part de participants en emploi est passée de 2% à 16% entre l'entrée et la sortie de l'opération. Parallèlement, la part de personnes en recherche d'emploi a nettement diminué passant de 89% à 54%. A la sortie de la formation, sur les 17% de participants en emploi, 45.3% sont en emploi durable. Six mois après la sortie de l'action, 56.3% des participants sont en emploi.
- Les actions ont également permis aux participants de gagner en autonomie et en confiance en eux, au profit du développement de leur employabilité.

Deux limites sont cependant identifiées dans les actions conduites :

- Pour les participants en cumul de vulnérabilités (freins périphériques, défaut de maîtrise de la langue française, etc.), un travail d'accompagnement global est nécessaire mais pas toujours prévu dans les opérations co-financées ;
- La sécurisation des transitions entre formation pré-qualifiante et formation qualifiante ou emploi est parfois insuffisante et génère un risque de rupture dans le parcours des participants.

Par ailleurs, les services de la Région ont mis en évidence lors de l'atelier de recommandations, un enjeu de complémentarité entre les différents financements disponibles et en particulier entre 1- les financements Région 2 - les fonds FSE et 3 - les crédits du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Cet enjeu invite à identifier les dimensions sur lesquelles le FSE peut apporter une plus-value par rapport aux financements existants par ailleurs.

Recommandations

Ces constats amènent à formuler neuf recommandations :

Sécurisation en cours de formation	R.1	Favoriser la mise en place d'actions proposant un suivi individualisé (ex : financement d'un poste dédié à l'accompagnement, « bonus » pour les projets mettant en place des actions particulières de sécurisation...)
	R.2	Financer des actions intégrant des solutions de levée de freins périphériques (ex. mobilité, garde d'enfants, etc.).
Renforcer les actions intégrant une étape de sécurisation post-formation	R.3	Introduire dans les attendus des actions financées par le FSE une attention à porter à la sécurisation des parcours à l'issue de l'action / faciliter les transitions.
	R.4	Favoriser via un appel à projets le financement d'actions particulières spécifiquement ciblé sur la sécurisation des parcours post formation, tout en veillant à respecter les lignes de partage avec les actions co-financées sur le PO national.
Actions à destination des publics spécifiques	R.5	Favoriser la mise en place d'actions adaptées aux publics éloignés de l'emploi et de la formation, en particulier à destination des personnes en situation de handicap et des allophones.
Rechercher une complémentarité par rapport aux autres financements existants en mobilisant le FSE+ là où les autres financeurs n'interviennent pas ou peu	R6	Favoriser le recours aux AAP ou AMI sur des sujets ciblés sur lesquels l'autorité de gestion souhaite mettre un accent particulier (identifier les sujets à privilégier en complémentarité de la politique régionale)
	R7	Favoriser le financement d'ingénierie de dispositifs ou de formations (ex : conception d'innovations pédagogiques) soit via un appel à projets dédié soit en rendant plus visible cette dépense éligible pour les opérations co-financées hors AAP
	R8	Favoriser le financement de dispositifs de suivi-évaluation des opérations en rendant plus visible cette dépense éligible pour les opérations co-financées FSE
	R9	A partir de 2023, favoriser le financement de dispositifs ayant été expérimentés dans le cadre du PIC afin de favoriser la pérennisation des actions ayant démontré leur efficacité

Rappel des principaux constats conduisant aux recommandations :

NB : les constats issus de l'évaluation sont complétés d'éléments de débat ayant eu lieu lors de l'atelier de co-production des recommandations.

Le POOr a permis de renforcer l'ampleur des actions co-financées mais également d'améliorer qualitativement l'accompagnement proposé aux participants et de favoriser le développement de partenariats. Le FSE a ainsi joué un effet levier pour de nouveaux projets, en particulier ceux s'adressant à des publics spécifiques. Cela est particulièrement vrai dans le cadre des appels à projets ou des actions gérées par les ITI.

En revanche, le FSE est perçu comme un financement complexe et chronophage sur le plan administratif et du reporting. Les porteurs de projets ont également souligné un manque de clarté dans les règles de gestion (ex : justification des dépenses éligibles).

Par ailleurs, les occasions d'échanges entre la direction des fonds européens et la direction opérationnelle en charge de la formation au sein des services de la Région ont été limitées au cours de la programmation. Cela ne favorise pas la lisibilité de l'ensemble des actions co-financées et donc la réflexion sur les complémentarités à rechercher entre les financements régionaux et européens.

Recommandations

Ces constats amènent à formuler 11 recommandations :

Complémentarité entre la politique régionale et le FSE	R.10	Harmoniser les règles, les exigences et les outils utilisés dans le cadre du FSE et la politique régionale.
	R.11	Elaborer une cartographie dynamique (mise à jour régulièrement) des actions co-financées afin d'identifier les complémentarités entre les différentes sources de financement. Intégrer à cette cartographie les opérations co-financées sur des thématiques connexes (ex : décrochage scolaire).
	R.12	Anticiper et favoriser les collaborations inter-directions pour co-construire les AAP/AMI/marchés.
	R.13	Disposer de personnes dédiées aux thématiques dans chaque directions/institutions concernées pour permettre un partage simplifié sur les modalités de complémentarité.
Simplification des règles et accompagnement des porteurs	R.14	Organiser des temps de travail conjoints entre directions de la Région en amont du lancement des appels d'offres régionaux de formation pour clarifier et rendre lisible les exigences liées aux FSE (dépenses éligibles, modalités de contrôle de service fait, etc.)
	R.15	Accompagner les porteurs de projets pour faciliter le recours au FSE (mise en place d'interlocuteurs de proximité, d'une plateforme de conseil sur les aspects administratifs...)
	R.16	Mobiliser les différentes options permises par la CE pour simplifier le recours au FSE. En particulier, définir des OCS simplifiant et sécurisant les opérations cofinancées.

Sécurisation des porteurs	R.17	Favoriser les AAP ou AMI pluriannuels pour donner de la visibilité aux structures bénéficiaires
Communication et valorisation	R.18	Communiquer plus clairement sur les différents types de dépenses éligibles dans le cadre du FSE (temps de gestion / d'administration, ingénierie, suivi/évaluation)
	R.19	Communiquer davantage sur les opportunités permises par le FSE
	R.20	Valoriser les projets co-financés ayant démontré leur efficacité (communication sur les bonnes pratiques / capitalisation).

V. ANNEXES – REFERENTIEL DETAILLE D’EVALUATION

Questions évaluatives (registre d'évaluation)	Critères de jugement	Indicateurs	Principales sources
<p>1 – Dans quelle mesure les actions soutenues répondent aux enjeux territoriaux et aux problématiques des personnes éloignées de l'emploi ?</p> <p>(Pertinence de l'action)</p>	<p>1.1. Les actions financées par la Région à destination des demandeurs d'emploi sont en concordance avec les besoins des territoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartition territoriale des actions et des participants ▪ Prise en compte des filières d'activités dévalorisées ou en tension sur le territoire dans les actions co-financées 	<p>Analyse des données Synergie</p> <p>Exploitation des données de statistique publique sur la situation du territoire</p> <p>Entretiens OI/ITI et porteurs de projets</p> <p>Entretiens participants</p>
	<p>1.2. Les actions soutenues correspondent aux profils et besoins des demandeurs d'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil des participants (genre, âge, niveau de qualification, situation à l'entrée) ▪ Nature des besoins exprimés par les participants / contenu des accompagnements proposés ▪ Satisfaction des participants concernant le contenu de l'action dont ils ont bénéficié ▪ Modalités de prise en compte des besoins spécifiques des jeunes, des personnes placées sous main de justice, des personnes en situation de handicap ▪ Perception des acteurs sur la pertinence des actions pour les publics 	
	<p>1.3. Les actions soutenues répondent aux enjeux franciliens des usages numériques en formation (OS11)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nature et contenu des actions soutenues par rapport à la situation francilienne 	
<p>2 – Dans quelle mesure les actions soutenues favorisent-elles l'accès à la qualification et l'élévation du niveau de</p>	<p>2.1. Les participants sont remobilisés et développent de nouvelles compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et nature des actions mises en place pour favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi (actions pré-qualifiantes) ▪ Contenu des actions déployées ▪ Perception des effets de l'action sur la motivation et la confiance en soi des participants 	<p>Analyse documentaire</p>

Questions évaluatives (registre d'évaluation)	Critères de jugement	Indicateurs	Principales sources
<i>qualification des participants ?</i> <i>(Efficacité et qualité des actions)</i>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perception des effets sur l'évolution des compétences et des savoir-être ▪ Perception des effets en termes de remobilisation 	Données synergie et enquêtes à 6 mois
	2.2 Le niveau de qualification des participants augmente	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suites de parcours en formation qualifiante à l'issue des actions pré-qualifiantes ▪ Niveau de qualification à l'entrée / à la sortie 	Entretiens OI/ITI et porteurs de projets Entretiens participants
<i>3 – Dans quelle mesure le soutien à ces actions a-t-il permis de sécuriser le parcours des demandeurs d'emploi ?</i> <i>(Impact)</i>	3.1. Un accompagnement renforcé est mis en place au cours des parcours de formation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et nature des actions intégrant un accompagnement renforcé ▪ Prise en compte des besoins spécifiques des publics spécifiques : jeunes, TH, personnes placées sous main de justice 	Données synergie et enquêtes à 6 mois
	3.2. Les participants poursuivent l'action jusqu'à son terme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de parcours menés à terme / nombre d'abandons 	
	3.3. L'employabilité des publics augmente	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Situation sur le marché du travail 6 mois après la sortie de l'action 	Entretiens participants
	3.4. Les publics ciblés accèdent à un emploi de qualité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité de l'emploi occupé : niveau de qualification du poste occupé, niveau de responsabilité, CDD/CDI, temps partiel/temps plein. 	
<i>4- La stratégie de déploiement du FSE a-t-elle permis de faire émerger de nouveaux</i>	4.1. Le FSE permet aux structures bénéficiaires d'accompagner un plus grand nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de participants accompagnés avec le co-financement FSE ▪ Perception des structures bénéficiaires sur la plus-value du FSE d'un point de vue quantitatif 	Données synergie

Questions évaluatives (registre d'évaluation)	Critères de jugement	Indicateurs	Principales sources
<i>projets (dont des projets innovants) ?</i> <i>Dans quelle mesure le FSE constitue-t-il une plus-value spécifique pour les actions soutenues ?</i> <i>(Opportunité du financement et effet levier)</i>	4.2. Le FSE permet de renforcer la qualité des formations et des accompagnements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolutions introduites dans le contenu des actions grâce au co-financement FSE (renforcement des moyens d'accompagnement, développement d'outils...) ▪ Perception des structures bénéficiaires sur la plus-value du FSE d'un point de vue qualitatif 	Enquête auprès des structures bénéficiaires Entretiens ITI/OI et porteurs de projets
	4.3. Le FSE a permis de conduire certaines expérimentations, d'introduire de nouvelles modalités d'intervention (innovations)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Antériorité des projets co-financés ▪ Evolutions apportées dans le contenu des projets liées au co-financement FSE ▪ Nature des évolutions, expérimentations ou innovations menées ▪ Perception des structures bénéficiaires sur la plus-value du FSE d'un point de vue de l'innovation ▪ Développement d'innovations numériques en formation (axe 7 OS 11) 	
<i>5- Dans quelle mesure ces actions s'articulent-elles avec les actions menées dans le cadre d'autres stratégies régionales et nationales ?</i> <i>(Cohérence)</i>	5.1. Les différentes modalités d'intervention (AAP, OI, ITI) sont complémentaires et lisibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs des actions co-financées au titre des AAP, des marchés régionaux, des OI, des ITI ▪ Nature des actions co-financées par ces différents biais 	Analyse documentaire
	5.2. Les objectifs des actions soutenues sont cohérents avec les objectifs des actions menées dans le cadre des stratégies régionale et nationale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs des actions co-financées FSE / objectifs des actions régionales / objectifs des actions co-financées au titre du volet déconcentré du PON ▪ Perception des acteurs sur cette cohérence des objectifs 	Entretiens ITI/OI et porteurs de projets Enquête auprès des porteurs de projets
	5.3. Les actions soutenues s'articulent de manière efficace et pertinente et/ou ne sont pas redondantes avec les actions menées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nature des actions co-financées FSE / co-financées Région / co-financées PON 	Entretiens DAE et directions opérationnelles de la Région

Questions évaluatives (registre d'évaluation)	Critères de jugement	Indicateurs	Principales sources
	dans le cadre des stratégies régionale et nationale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perception des acteurs sur cette articulation effective ▪ Lisibilité pour les porteurs de projets des différents canaux de financement et de leurs complémentarité 	Entretiens auprès d'autres acteurs de la formation (DGEFP, DIRECCTE et têtes de réseau)